



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1936

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-NEUF ANS

1897-1936

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Suite)



LABELLE

SAINT-JEROME, P. Qué.
Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire
Honorables JULES-ÉDOUARD PREVOST

Publié par
IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme

QUARANTIÈME ANNÉE, NUMÉRO 40

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMÉRO

LE VENDREDI, 2 OCTOBRE 1936

Le Canada et la guerre

L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA A GENEVE

M. Mackenzie King expose avec franchise et netteté la politique étrangère du Canada. — La Nouvelle Zélande favorable à un automatique à la force. — Le Canada y est opposé.

M. Mackenzie King a carrément exposé le point de vue canadien à l'Assemblée de la Ligue aujourd'hui. Après avoir rappelé la position prise par les divers gouvernements canadiens au sujet du Covenant le premier ministre a déclaré :

"Mes paroles et mes citations ne veulent pas dire que le peuple canadien ne voudra jamais, quoi qu'il arrive, prendre part à une action contre un agresseur. Aucun engagement ferme n'a été pris ni pour ni contre la participation à la guerre ou à d'autres emplois de la force. Ce que je dis, c'est que toute décision du Canada de prendre part à une guerre devra être le fait du Parlement canadien, toutes choses bien pesées, en tenant compte des conjonctures qui se présenteront alors au Canada et dans les pays directement intéressés."

Voici certains points du discours de M. King :

Le Canada s'en tient à ses institutions démocratiques, mais reconnaît qu'il appartient à chaque pays d'arrêter lui-même la forme de son gouvernement et de son organisation économique. "Nous croyons profondément que la voie de la liberté est également le sentier de la paix."

Dans l'évolution de la Ligue on devrait faire fonds sur la conciliation plutôt que sur l'emploi de la force.

Le Canada réaffirme son adhésion aux principes fondamentaux du Covenant.

Des engagements tendant à déclencher automatiquement l'emploi de la force ne sauraient être une politique pratique.

Ceux qui espèrent qu'on finira par renoncer à la guerre comme instrument de politique nationale devraient viser à rendre universelle l'acceptation du Covenant.

Le gouvernement canadien ne croit pas qu'il soit possible ou nécessaire d'amender formellement le Covenant à présent.

On approche davantage de la réalité avec les pactes régionaux, qui lient les obligations à des contingences bien arrêtées et à des intérêts directs.

Le Canada est d'accord avec la proposition anglaise d'amender l'article XI de façon à rendre une intervention de la Ligue dès le début d'un conflit.

Il approuve entièrement les efforts tentés pour libérer les échanges et a déjà montré qu'il était prêt à négocier des traités de commerce avec n'importe quel pays.

Il approuve la suggestion de séparer le Covenant du Traité de Versailles.

Sans la restauration de la confiance et du bon vouloir parmi les nations, l'Europe et la Ligue ne sauraient remplir le rôle qui leur est dévolu. Le premier pas qui s'impose est la réunion d'une conférence. En commençant son discours M. King reconnut que l'époque actuelle en est une fort critique pour les affaires du monde, en particulier celles de l'Europe. Les nations européennes savent mieux que les autres ce qui convient à l'heure actuelle et ce qui pourrait faire l'objet de négociations directes. Les nations britanniques sont unies par les liens de l'amitié, par des institutions politiques similaires et par un attachement commun à l'idéal démocratique plutôt que par des engagements à s'unir dans la guerre.

"Le Parlement canadien se réserve, dit-il, le droit de décider si le Canada prendra part aux conflits dans lesquels d'autres membres du Commonwealth britannique pourraient se trouver engagés. Ce respect pour la pleine autonomie de chacun des dominions n'existe pas seulement lorsqu'il s'agit de participer à la guerre. Il inspire toutes les relations interimpériales et devrait inspirer les relations des états membres de la S. D. N. entre eux."

Au nom de la Nouvelle-Zélande, M. W.-J. Jordan a exprimé des opinions opposées à celles de M. King. Il a dit que la Nouvelle-Zélande était en faveur d'une action rapide contre l'agresseur et était disposée à participer à des sanctions économiques intégrales.

Le représentant d'un troisième Dominion britannique, M. Stanley Bruce, haut commissaire de l'Australie à Londres, d'accord avec M. King, a déclaré qu'il fallait veiller à ce que les pactes régionaux ne deviennent pas de pures alliances militaires et une menace pour la paix du monde.

A ce sujet, M. King a dit que les projets d'accords régionaux manifestent une compréhension plus claire de la situation en associant des obligations à des périls définis et à des intérêts immédiats. Sans aucun doute, on verra à ce que ces accords ne dégénèrent pas en alliance militaires, a-t-il ajouté.

Le discours de M. Mackenzie-King à l'Assemblée de la Ligue a provoqué divers commentaires au sein de celle-ci. Quelques délégations approuvèrent fortement le discours franc et net du premier ministre canadien. D'autres, au contraire, blâment ce qu'elles estiment être une tendance à l'isolement. Un aspect du discours a été particulièrement remarqué : la grande divergence entre le point de vue canadien sur la sécurité collective et le point de vue exposé par Maxime Litvinoff, délégué des Soviets.

MELI-MELO

UN NOUVEAU JUGE

M. Théodule Rhéaume, de Montréal, ancien député de Jacques-Cartier aux communes puis à l'Assemblée législative de Québec, vient d'être nommé juge de la cour supérieure par le gouvernement d'Ottawa.

Nous nous réjouissons de cette nomination et nous en félicitons M. Théodule Rhéaume qui en est éminemment digne.

L'IMMIGRATION

Le brigadier-général, M.-L. Hornby, auteur d'un plan d'immigration par lequel des sujets britanniques seraient conduits au Canada durant une période de 5 ans, à titre d'essai, a l'intention d'organiser par tout le pays, des moyens d'accroître l'immigration. Il fera tout en son pouvoir pour que les citoyens des Îles Britanniques surtout soient autorisés à venir demeurer en Canada, la convention tenue actuelle-

ment à Saskatoon, on a approuvé généralement les plans proposés par le brigadier-général Hornby, moyennant des garanties suffisantes des gouvernements.

Voilà que les tenants d'une abondante immigration au Canada reprennent leurs plans et leur propagande.

Nous espérons que le gouvernement canadien agira avec toute la circonspection voulue et ne laissera envahir l'ouest par un flot d'étrangers au moment où notre pays compte des chômeurs par plusieurs centaines de mille.

LE CONGRÈS DES HEBDOMADAIRES

L'Association des Hebdomadaires du Québec élitait son bureau de direction lors du Congrès de la Presse hebdomadaire française tenu à Sherbrooke il y a quelques jours. M. Edouard Hains, de La Rivière de Granby, fut élu président. Il succède à M. Bona Arsenaux, démissionnaire. M. Jean Lafrenière, du Courrier de Sorel, premier vice-président.

(Suite à la cinquième page)

MANIFESTE DE M. J.-E. BERTIE candidat à la mairie

M. J.-E. Bertie



Maire sortant de charge et candidat pour un nouveau terme

Mesdames,

Messieurs,

Le mandat que les contribuables de Saint-Jérôme m'ont confié comme maire pour les années 1934 à 1936, expirera dans quelques jours. Je suis très heureux de faire un bref résumé de l'administration qui m'a été confiée, en coopération avec les échevins élus.

Deux années de vie municipale ne peuvent se résumer en quelques lignes, c'est pourquoi je sollicite pendant quelques instants toute votre attention, c'est l'affaire de tout le monde, c'est votre affaire que je veux récapituler et elle saura certainement vous intéresser.

Durant ces deux années, le conseil n'a pas manqué d'activités et le public sera à même d'en juger par ce qui suit :

HOSPICE :

Depuis plusieurs années le projet de construction d'un hospice a été le sujet de nombreux articles. Maintenant, c'est un fait accompli et l'on peut voir dans la rue Laviolette, près de la rivière du Nord, un majestueux édifice dirigé par les Soeurs Grises de la Croix, qui prennent soin de nos indigents. Cette bâtisse fut construite avec la contribution du gouvernement provincial, de la ville de Saint-Jérôme, de la paroisse, et de la Communauté. Cet hospice de dimensions imposantes devrait suffire pour plusieurs années aux besoins de notre ville, tenant compte de la récente loi de la pension des vieillards, laquelle retardera d'autant l'encombrement.

Saint-Jérôme ne recevant aucun subside en secours direct pour l'entretien de ses indigents et de ses chômeurs, le conseil municipal a dû entreprendre divers travaux afin de créer de l'emploi. Ci-après une liste partielle des principaux travaux exécutés :

PAVAGE DE RUES :

Dans les rues Saint-Joseph, Laviolette, Brière et Saint-Louis, dans le quartier Saint-Louis ; ce quartier a contribué à la confection des rues dans les autres parties de la ville ; son tour est enfin venu.

Une autre amélioration à notre voirie est l'abaissement de la côte de l'avenue Parent, en face de l'emplacement de la vieille école.

Il faut ajouter que nous avons tout un programme d'amélioration de notre voirie dans tous les quartiers de la ville, nous voulons que chacun reçoive sa part de contribution.

PIERRE CONCASSEE :

Le broyage de la pierre contribue à procurer beaucoup de travail ; l'argent ainsi dépensé est entièrement versé en salaires.

En 1935, cinquante millions de livres furent broyées, en 1936 une quantité bien supérieure encore sera concassée.

Nous devons étudier les possibilités d'un plus grand rendement, ce qui entraînerait une réduction du coût de production et procurerait du travail à un plus grand nombre. Cette augmentation de rendement peut s'obtenir et favorisera la vente de ce produit au dehors, le marché est grandement ouvert.

TERRES A BOIS :

Dans le but de résoudre le problème du chômage, en 1934, le conseil municipal décidait l'exploitation d'une terre à bois. Reconnaisant l'efficacité d'une telle entreprise cette expérience fut renouvelée en 1935 alors que 3000 cordes de bois furent coupées et 90,000 pieds de planche mis en réserve pour le service de la ville. Cette année, une troisième terre fut acquise et déjà soixante-cinq chômeurs ont commencé la coupe du bois de chauffage.

Ce bois est employé avec efficacité pour remplacer le charbon aux bouilloires actionnant les machines du concasseur, pour le chauffage des logements des indigents et peut-être plus tard sera-t-il employé à la place du charbon pour le chauffage de nos édifices publics, de nos maisons d'éducation, etc.

Ce qui s'applique pour la pierre concassée peut encore être plus facilement appliqué au bois de chauffage, car Montréal seule peut absorber bien au-delà de ce que nous pourrions fournir. C'est dire que tout en employant nos chômeurs et en leur payant un salaire raisonnable, la ville ne verrait pas sa dette d'assistance augmenter, elle serait remboursée par la vente. Pourquoi la ville ne vendrait-elle pas ce bois aux résidents de Saint-Jérôme qui doivent l'acheter du dehors ? Cette industrie, si l'on peut dire ainsi, doit être encouragée par les notres.

EMBELLISSMENT :

La ville étant devenue propriétaire de certains vieux immeubles à l'entrée de la ville, rue Montigny, elle a procédé à la démolition d'un groupe de taudis, lesquels créaient une mauvaise impression chez les touristes allant vers les Laurentides. Maintenant ces terrains sont devenus des sites invitants pour de nouvelles industries.

ELARGISSEMENT RUE LABELLE :

L'an dernier nous avons obtenu du gouvernement provincial l'élargissement de la rue Labelle, à partir de la rue Scott allant vers les Laurentides. Ces travaux ont été entièrement payés par le gouvernement et quoique incomplets ils seront terminés par la nouvelle administration provinciale.

Résumé des montants obtenus du gouvernement provincial en 1935

Obtention d'un octroi pour la nouvelle pompe à incendie	\$ 4,304.00
Obtention d'un octroi comme dernier paiement du nouveau système d'alarme	10,467.00
Obtention d'un octroi pour la construction de l'hospice	60,000.00
Coût de la confection partielle de la rue Labelle, tel que mentionné plus haut	15,000.00
"INDIRECT"	
Pour l'agrandissement de l'école Saint-Joseph	7,500.00
Total	\$97,271.00

FINANCES :

Nous pouvons affirmer que grâce au travail de notre nouveau député au provincial, M. Hermann Barrette, une somme considérable sera obtenue ces jours-ci pour travaux permanents, afin de venir en aide aux sans-travail et soulager d'autant la propriété foncière.

En 1935, le montant énorme payé en salaires aux journaliers, pour l'assistance publique, à la Saint-Vincent de Paul, a atteint le chiffre de \$70,000.00, soit \$150 dans le \$100.00 d'évaluation. Cette année, nous avons déjà un montant de \$56,000.00 payé pour les mêmes fins à date, c'est dire que nous dépasserons celui de l'an dernier. Ce n'est pas suffisant, il faut encore plus de travail, d'un autre côté il n'est pas facile d'augmenter le prélevé tant que l'argent ne circulera pas plus librement. Question bien épineuse.

Pendant que nous parlons du taux de la taxe municipale, permettez-moi de vous dire qu'une diminution importante du prélevé est chose presque impossible par ces années de crise, (excepté par l'utilisation du surplus du fonds d'amortissement comme je le dis plus bas), alors que la ville doit supporter toutes sortes d'entreprises pour procurer un moyen de

substance aux sans-travail. Agréons ainsi pour un conseil municipal serait une utopie, l'effondrement de la valeur de vos propriétés. Il faut de toute nécessité pour ce faire, attendre les années meilleures.

Depuis deux ans, grâce à une politique prudente et bien suivie, la dette de la ville n'a pas augmenté, elle a plutôt été légèrement diminuée. Le prélevé actuel est plus bas que depuis bien des années, et il ne pourrait être moindre vu la crise que nous traversons. Par exemple en 1931 et '32 le prélevé total était de \$2.60 ; en 1933 il était de \$2.50 ; en 1934, il était de \$2.00 ; en 1935 de \$1.90 et en 1936 de \$1.90 dans le cent dollars.

Les arrérages de taxes dus à la ville au premier janvier 1936, étaient de \$78,061.00. Un collecteur a été appointé depuis un an environ pour faire la perception à domicile afin de faciliter le paiement des redevances.

Depuis que ce système a été établi, le montant d'arrérages de taxes, surtout chez les locataires, a de beaucoup diminué et ces derniers sont les premiers à reconnaître l'efficacité et la commodité de ce mode de perception. Par de légers versements et sans trop s'en apercevoir, ils peuvent maintenant acquitter leurs ducs.

Je tiens à mentionner à mes concitoyens que j'approuve la politique du nouveau gouvernement d'abolir ou du moins d'amender la loi qui force les conseils municipaux à faire vendre les propriétés pour arrérages de taxes ; il y a des moyens plus pratiques et plus humains de percevoir les taxes. J'approuve également le gouvernement de réviser la loi des Cités et Villes afin de la rendre moins équivoque et plus facile d'application.

Un montant en réserve à la banque garantit amplement la dépense à rencontrer jusqu'à la fin de l'année, en plus d'une réserve de \$6,000.00 déjà prévue. Grâce au bon travail de notre trésorier et à une surveillance étroite de nos finances et de nos placements il ressort que dû à la fluctuation des intérêts sur débiteurs achetées pour notre fonds d'amortissement nous avons un surplus de \$87,000.00 excédant le montant nécessaire pour garantir le fonds d'amortissement de la ville.

Une partie de ce surplus pourrait être créditée chaque année pour alléger le prélevé annuel ; le nouveau conseil aura à considérer cette question, ou encore, être employé pour entreprendre de nouveaux travaux publics, afin de secourir nos sans-travail.

Pour être bref je puis affirmer que le conseil municipal s'est dépensé et n'a hésité devant aucun sacrifice pour faire face aux circonstances difficiles que nous traversons.

J'ai donné en deux années, près de quinze cents heures gratuitement ; j'ai offert ce travail pour le bien de l'administration. Plusieurs travaux ont été exécutés, et il serait trop long de les détailler : voirie, trottoirs, canaux, parcs, embellissement de la ville, etc. Il y a de bien graves questions qui viendront devant le nouveau conseil pendant le prochain terme.

Pour n'en mentionner qu'une, laquelle est de la plus haute importance pour chacun des résidents de notre ville, je veux parler des taux de l'électricité. Après des mois et des mois de travail, nous avons reçu une ordonnance de la Commission de l'Électricité de Québec, laquelle ne rencontrant pas le désir du conseil, a été refusée. Je dois vous dire que cette question n'en restera pas là et que je veux continuer à lutter pour obtenir des taux aussi bas que possible et je suis certain qu'avec l'aide de notre nouveau député, M. Barrette, nous obtiendrons ce que nous voulons, ou bien nous soumettrons aux contribuables un projet de municipalisation.

Durant le dernier terme, le maire et les échevins n'ont fait aucun voyage d'agrément aux dépens de la ville, préférant utiliser cet argent pour commencer l'équipement de terrains de jeux, et l'organisation d'un bain municipal, où il y a rendez-vous de toute notre jeunesse qui se distrait et se développe dans ces endroits surveillés.

NOTRE PROBLEME NATIONAL

Par A J A X

II

Les droits de notre personnalité nationale

Dans sa conférence du 13 septembre, Monsieur l'abbé Groulx pose en principe que dès le lendemain de la conquête le problème de notre survie nationale était posé et que notre nationalité obtenait sa personnalité politique en 1867.

Cette analogie de la personnalité politique et de la personnalité physique vaut qu'on la creuse ; car c'est le principe même du droit international public sur lequel les sociologues catholiques étayaient toute leur conception juridique. Dans l'ordre de la personne physique, l'enfant qui vient d'être conçu, dès avant sa naissance est déjà une personne en puissance, en devenir, mais tout au début de son évolution. Et c'est pourquoi la plus saine philosophie réclame pour cet embryon, future personne, le droit à la vie qui condamne toutes les manœuvres qui tendraient à l'annuler ; c'est la valeur infinie, pour tout homme qui a encore le sens de sa dignité, de l'âme humaine. Mais ce n'est qu'au moment où l'enfant, séparé par sa naissance de la dépendance corporelle de sa mère, débute sa vie propre, qu'il devient une personne distincte, sujette de droits personnels distincts de ceux de ses semblables. Cependant, en droit naturel comme en droit positif, de sa naissance jusqu'à son épanouissement dans l'âge adulte, l'enfant reste une personne mineure dont les droits et les devoirs s'exercent par voie de tutelle, — le droit positif ne fait que préciser ici les exigences concrètes du droit naturel, tout en admettant les

abus possibles ou réels des législations positives modernes. Ce n'est que longtemps après sa naissance, vers l'âge de dix-huit à vingt ans, que l'être humain devient et est reconnu personne au plein sens du mot : indépendant (dans une certaine mesure, comme tout être créé) autonome, responsable de soi, maître de sa destinée.

Cette analogie, basée sur le simple bon sens, a pourtant causé toutes les divergences d'opinion imaginables entre philosophes, juristes et historiens. Disons simplement que, contrairement à l'avis des littérateurs, il y a plus ici qu'une simple métaphore oratoire, qu'une comparaison tirée d'une imagination plus ou moins puissante.

Mais, à notre humble avis, pour résoudre le problème que nous étudions, c'est précisément cette étape de l'évolution de la personne humaine qui va de sa naissance à sa majorité qui doit servir de base à notre raisonnement par analogie, si nous ne voulons pas nous égarer.

Nous concédons volontiers à M. l'abbé Groulx que la conquête de 1760 marque la date de notre naissance. Mais 1867 marque-t-il la date de notre majorité ou seulement celle de notre adolescence ? Nous croyons qu'il y a très grande importance à préciser ce point avant de nous engager plus avant dans la voie de l'autonomie complète, et que ce serait une méprise grossière que de confondre naissance, adolescence et majorité, et surtout de proposer aux jeunes, comme idéal d'action, un problème aussi complexe simplifié par cette confusion. Nous nous gardons d'ailleurs de prêter cette confusion à M. Groulx tout en constatant qu'elle est dans la pensée de certains jeunes patriotes.

Pour notre part, nous admettrions assez volontiers que 1867 a marqué notre adolescence nationale dont nous ne serions pas encore sortis en 1936. Car les peuples vieillissent un peu plus lentement que les individus.

M. l'abbé Groulx semble pourtant, au milieu de sa conférence, aller un peu plus loin : il invoque le fait que notre population a atteint les 2,300,000, "en un pays délimité géographiquement et politiquement," que "Le Dominion est une absurdité géographique," que "L'Etat français n'exige pas de bouleversement constitutionnel" et que "L'Etat français dans le Québec" serait "une création de suprême justice" pour inférer de là que le vouloir-vivre collectif des Canadiens-français en unité nationale et politique distincte rendrait possible la constitution d'un Etat français dans ou hors la Confédération. Ici il nous semble que nous sommes tout près de la réalisation immédiate.

Chacun des éléments de preuve nous paraît exiger une analyse un peu plus profonde.

Remarquons, tout d'abord, que la province de Québec constitue "un pays délimité géographiquement et politiquement dans un sens bien déterminé : dans le sens d'un partage de juridiction politique limité, prévu par la constitution de 1867, pas dans un sens de liberté politique extérieure absolue. Suffirait-il de l'unanimité des deux millions de Canadiens-français pour étendre cette autonomie politique jusqu'à ses dernières prétentions ? Nous en doutons.

Certes, il faudra encore compter avec nos voisins de l'ouest et du sud. Il y a bien en Europe des pays autonomes dont la population n'est guère supérieure à la nôtre : la principauté de Monaco, le Luxembourg, la Suisse, la Belgique, etc., peuvent peut-être servir de base de comparaison. Mais n'oublions pas que ces Etats servent de tampon ou de frontière entre deux grandes nations rivales. Le vouloir-vivre collectif unanime d'un petit peuple ne suffit pas, si ses voisins ne veulent le reconnaître. C'est l'argument de la force que nous n'aimons pas beaucoup. Mais tout de même il impose son respect à une saine prudence.

Serions-nous, par ailleurs, assez unanimes et assez préparés à affronter notre autonomie politique et à l'assurer ?

Nous examinerons cette question.

AJAX.

J.-E. BERTIE,
Candidat à la Mairie.
1er octobre 1936.

Un écho de la voix du Pape

LETTRE - CIRCULAIRE
de S. E. Mgr GEORGES GAUTHIER

Voici le texte de la lettre-circulaire de Mgr Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, qui a été lue dimanche dernier dans toutes les églises du diocèse.

CIRCUAIRE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE-COAJUTEUR AU CLERGE DU DIOCESE

Archevêché de Montréal,

le 1er octobre 1936.

Mon cher confrère,

Nous pensons qu'il est de notre devoir de faire nos préoccupations actuelles de Notre Saint-Père le Pape. Nous comprenons aisément que les événements d'Espagne dont il vient de parler lui causent les plus graves soucis, et c'est de tout cœur que nous unissons nos prières aux siennes pour ce malheureux pays. A certains égards il n'est rien de plus lamentable que ce qui s'y passe. Nous regrettons sans doute avec tout le monde civilisé que tant de trésors de tout genre, amassés par les siècles, soient ainsi dissipés ou détruits. Quel vent de folie souffle donc sur ces égards du communisme qui semblent considérer comme un bien la disparition de toute culture de l'esprit et rêvent de plonger leur pays dans la plus odieuse barbarie!

Si légitimes et si appropriés que soient aux circonstances ces regrets, il est naturel cependant que des chrétiens portent ailleurs leurs regards. Il est très frappant que chez les dirigeants de l'anarchie espagnole, les projets d'ordre économique aient été remis, s'ils ont jamais existé. Toutes les révolutions commencent et se poursuivent au même refrain qui doit entraîner les masses : rendre le peuple plus heureux en augmentant sa somme de son bien-être et de ses jouissances. Cette légende a la vie dure. Les communistes espagnols auront contribué plus efficacement que d'autres à la tuer puisqu'ils n'établissent sur leur passage que misères et détresse. Tout occupés à détruire, les ruines leur suffisent.

A les voir à l'oeuvre, il est facile de constater surtout que seule la religion leur importe. Ce qu'ils ont dédaigné, encore plus qu'une révolution politique ou la lutte contre le capitalisme, c'est une persécution religieuse. Nos catholiques se rendent compte, quels que soit l'esprit des organisations auxquelles ils appartiennent, que leurs sympathies ne doivent pas aller au Front populaire, mais à ceux que la grâce du baptême et la communauté de la foi ont fait leurs frères. Il en est parmi ceux-ci, il faut le dire avec l'émotion la plus profonde, qui ont été mis à mort à cause de leurs convictions religieuses. Ne comptons pas l'impertinence de leur avancer le jugement de l'Eglise : en pareille matière, c'est elle qui prononce et qui juge ; mais nous sommes enclins à penser tout de suite que ces chrétiens tombés en haine de la foi ont ainsi posé la condition essentielle qui leur mérite l'auréole glorieuse du martyre. On ne peut s'empêcher de raporter ces paroles du Livre de la Sagesse que l'Eglise nous fait lire à la messe des martyrs :

"Les âmes des justes sont dans la main de Dieu, et le tourment de la mort ne les touchera pas. Aux yeux des insensés ils ont paru mourir et leur sortie de ce monde a été regardée comme une affliction et leur séparation d'avec nous comme un anéantissement, et cependant ils sont en paix ; et s'ils ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est pleine d'immortalité. Dieu les a éprouvés et les a trouvés dignes de Lui. Il les a agréés comme une hostie d'holocauste, et ils étincelleront comme les feux qui courent à travers les roseaux. Ils jugeront les nations et ils domineront les peuples, et leur Seigneur régnera éternellement." (Chapitre III.)

Ce qui est sûr, c'est qu'ils sont notre gloire commune, notre fierté, notre puissance appui et notre ferme espérance. Dans l'économie de la Rédemption ils tiennent un rôle de premier plan. Louis Veuillot qui avait le sentiment si vif de la vérité chrétienne, écrivait un jour :

"Cette Eglise forte et féconde est ressuscitée d'hier : elle devait renaître avec cette force et recevoir cette fécondité, puisqu'elle renaisait du sang de ses martyrs. Nous exprimons ici la vérité de l'histoire et la grandeur de la vérité. Il y a des supplices, il y a des victoires, il y a des martyrs. Les victimes exigent pour eux-mêmes, les victimes périssent pour des causes humaines et pour des opinions qui souvent périssent avec elles ; les martyrs donnent leur vie pour la vérité, et la vérité leur donne le triomphe, se faisant une force éternelle. L'histoire de l'humanité est une lutte qui marque leur tombeau. Il a plu à Dieu qu'il en fût ainsi. L'Eglise, née du sang de son Auteur, a vécu du sang de ses fidèles. Nos autels s'élèvent sur des sépultures. Rome est indéfectible sur les Calvaire, et ses ennemis de nos jours en ont fait l'épreuve : ce sont ses ennemis d'autrefois. Partout où les bourreaux enfoncent le corps d'un martyr du Christ, ils sèment une Eglise. Les siècles peuvent y passer, peuvent y dormir, ils n'en refroidiront pas la vie éternelle et l'Eglise germera."

(Mélanges, 3e Série, tome VIII, page 141.)

Et puis il y a ceux de nos frères d'Espagne qui sont encore dans la lutte et qui à chaque instant peuvent être appelés à rendre le témoignage suprême, à l'exemple de leur Maître divin : Qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem. (1e Tim., VI, 13). N'oublions pas que toute tentation implique un choix. Que le bon Dieu leur accorde, avec la fermeté dans la foi, la grâce de choisir courageusement le parti du bien et de la vérité.

Je pourrais m'arrêter ici ; j'en ai dit assez pour provoquer la ferveur de nos catholiques. Je veux ajouter cette considération qui nous concerne de plus près. Ce n'est pas d'hier seulement que le Pape a attiré l'attention du monde entier sur le communisme, qu'il l'a dénoncé comme une sorte de synthèse hérétique opposée à la doctrine chré-

tienne, dans le domaine moral, social et économique, comme la fin même de toute civilisation. Ceux qui douteraient encore de la malice du communisme n'ont qu'à ouvrir les yeux. Les incendies d'églises, la profanation des personnes et des choses consacrées au culte, les assassinats à l'endroit des religieux sur le but qu'il poursuit. L'on a déjà remarqué et il n'est pas inutile sans doute de le redire : le communisme poursuit sa guerre à travers le monde avec une méthode, une organisation, des ressources extraordinaires. Ce que l'on ne dit pas assez, c'est qu'il est inspiré et poussé à l'action par la haine. Partout où il pose ses pas, la haine le guide comme de croissance naturelle. On dirait qu'elle fait le fond de sa mystique. On vient de voir comment en Espagne elle prend aisément un caractère anti-religieux plus encore qu'anti-social. Ceci est vrai que tous les pays où le communisme poursuit sa course au moment sa propagande. Ce peuvent bien lui faire des prêtres qui vivent pour le soulagement de la misère humaine sous toutes ses formes, ou de pauvres religieux qui prient Dieu au fond d'un cloître ? Rien, évidemment, sinon que les uns et les autres représentent une religion qui est le seul obstacle solide à son progrès. Ceux qui cherchent une preuve tangible de la divinité de l'Eglise catholique feraient bien de méditer ceci. Elle est de taille à fixer leur adhésion. Diabolique, le communisme l'est surtout par la persécution mortelle de tout ce qui est catholique, et c'est le diable ne perçoit que la vérité.

Ces réflexions d'intérêt général paraîtront à tout esprit impartial. Il ne faudrait pas que par une illusion et une légèreté extrêmement dangereuses nous cessions d'en voir l'évidence quand il s'agit de notre propre pays. Il nous suffit de regarder notre province de Québec et notre ville de Montréal, et nous pouvons nous demander : l'opinion des catholiques est-elle suffisamment alertée au sujet de la menace communiste.

Nous n'en sommes plus au début, au temps où le communisme prenait à tâche de se signaler en foulant les bagarres et en troublant l'ordre public. Qu'aurait-il gagné à poursuivre cette tactique assez enfantine sinon quelques mauvais coups ou la prison ? Il s'est ravisé. Quelques-uns des nos frères sont allés depuis se former aux bonnes méthodes de Moscou. Tout le monde sait que l'on y enseigne un art, porté après nombre d'expériences et de mises au point, jusqu'à la perfection : l'art de la propagande. Il s'agit, au moyen de sujets convenablement stylés, de "noyauter", selon l'expression en vogue chez les communistes, tous les organismes essentiels, de s'y installer, d'en saisir les leviers de commande ; dans telle centrale électrique, tel moyen de transport, tel régiment de milice, mettre des hommes sûrs dont la fonction dernière sera de paralyser au moment voulu les moyens de défense de la société et dont la tâche immédiate est de contaminer les esprits. C'est le ver qui s'introduit au cœur même du fruit. Saint Paul se sert d'une image encore plus juste en parlant des hérétiques de son temps : Sermo eorum ut cancer serpit, leur parole, pareille au cancer, s'étend peu à peu". (II, Tim., II, 17.)

Et cette propagande réussit. C'est elle qui nous fait craindre de l'avenir, car il y a la peur nous une leçon à recueillir, au zèle courageux, tenace, insatiable, de ses agents. Il y a parmi eux des éléments très mélés qui ne sont pas tous d'égalé valeur. Mais on peut parler de mystique communiste. Elle existe, on l'a fait. Certains de nos Canadiens fourvoyés dans le communisme, parlent de leur nouvelle religion avec des âmes d'illuminés. De pareilles convictions sont faites pour s'imposer. Il faut ajouter que Moscou met au service de ses adeptes une littérature, des films extrêmement suggestifs. Nous aurons indiqué une dernière cause de succès dans l'habileté avec laquelle cette dangereuse propagande exploite le mécontentement, les souffrances des uns, la naïveté des autres, l'apathie et les courtes vues de ceux qui président aux destinées des sociétés. A ceux-ci le Pape vient d'adresser un appel qui est bien de nature à les faire réfléchir.

Est-ce à dire que nous sommes sans ressources contre cette menace ? Loin de là. Il est utile de l'on mette l'accent sur le danger ; il est nécessaire que l'on dresse contre lui tous nos moyens de défense. Ils sont encore nombreux et solides. L'Action catholique doit fournir à nos chrétiens des cadres, l'unité de vie, le mot d'ordre. Il faut développer nos œuvres de jeunesse, le Joisme en particulier d'où nous viendra la résistance la plus ferme aux idées subversives ; assurer partout, c'est notre premier besoin, une culture intense de vie surnaturelle.

Toutes ces considérations nous font éprouver un profond désir de prière. Le zèle, l'amour du sacrifice, la persévérance et l'esprit d'apostolat des bons, le retour à l'Eglise de nos frères égarés ne peuvent s'obtenir que par la supplication la plus ardente. Le mois du Rosaire va bientôt s'ouvrir, si favorable à la piété. Vous aurez à cœur d'y inviter vos paroissiens d'une façon pressante afin qu'ils prient aux intentions que je viens d'indiquer. Ayez sous l'exposition l'oraison de pardon pour toutes les profanations qui ont attristé l'Eglise. Nous aurons ainsi répondu au désir du Souverain Pontife.

Je vous prie de lire cette circulaire au prône de vos messes paroissiales.

Recevez, cher confrère, l'assurance de mon religieux dévouement à Notre-Seigneur.

GEORGES, archevêque-coadjuteur de Montréal.

A L'ETRANGER

A la recherche de l'Abyssinie

Par GEORGES LANGLOIS

On a parlé de la comédie de l'Abyssinie. Certains ont fait remarquer, non sans raison, que si comédie il y avait, ce n'est pas en Abyssinie qu'elle se déroulait. Pour les deux pays en guerre, il n'y avait en effet rien de drôle. Mais le premier acte est terminé. Le rideau vient de se lever sur le deuxième. Le metteur-en-scène nous a transportés à Genève, au palais de la Société des Nations. Et ce deuxième acte est un vaudeville du meilleur cru.

Des diplomates pour rire, qui font penser aux faux-Turcs de Molière dans le "Bourgeois Gentilhomme", se sont mis à la recherche d'un gouvernement abyssinien, lequel semble tout aussi introuvable, sinon inexistant, que la dignité de Mamamouchi décernée à Monsieur Jourdain par le pseudo-Fils du Grand-Turc.

Une délégation abyssinienne s'est présentée à Genève. Les membres de la Société des Nations auraient préféré qu'elle ne se fût pas montrée. La Société des Nations est de moins en moins catholique à mesure que, depuis la défection des Etats-Unis, des pays aussi importants que le Japon et l'Allemagne, sans compter d'autres Etats moins considérables, s'en retirent. Et la démission de l'Italie ébranlerait de nouveau son prestige déjà si affaibli et que précisément cet automne on se propose de ressusciter. Or l'Italie, comme chacun sait, a posé comme condition catégorique de sa collaboration l'interdiction de siéger à Genève à toute délégation soi-disant éthiopienne.

Si les Ethiopiens avaient été plus accommodants, ils seraient restés chez eux, ou plutôt n'importe où sauf à Genève, puisqu'ils n'ont plus de chez eux ; cela n'aurait sans doute rien réglé, mais cela aurait permis à nos hommes d'Etat d'ignorer ou d'oublier cet abécès qu'aucun médecin ne veut percer. Dans les circonstances, ignorer le mal au lieu de le guérir, c'est tout ce que l'on peut faire à Genève. Mais les malheureux Abyssiniens ont eu la mauvaise grâce de s'entêter. Les voilà rendus à Genève, avec leur empereur à leur tête, et ils s'obstinent à vouloir siéger à la S.D.N. pendant que, de son côté, l'Italie s'abstient.

Nos diplomates sont fort embarrassés. Ils commencent à en avoir assez du Négus et de sa poignée de fidèles. Maintenant qu'en dépit des sanctions et autres interventions de la S.D.N. le sort de l'Abyssinie a été réglé militairement, les hommes de Genève voudraient bien qu'il ne soit plus question de cette affaire-là. Mais ce sont des choses qu'on n'avoue pas ouvertement et les immortels principes empêchent Genève d'accepter le fait accompli à moins que le Négus lui-même l'accepte. Mais ce sacré Négus se cramoigne à son titre avec beaucoup plus d'énergie qu'il n'en a manifesté pour la défense de sa capitale. Et cela est bien ennuyeux.

Car cela pose un dilemme implacable : ou la S.D.N. persistera à se faire la championne d'une Abyssinie conquise, et elle perdra avec la collaboration de l'Italie tout ce qui lui reste de prestige et d'autorité puisqu'il sera acquis qu'une grande puissance peut passer outre à ses décisions et résister à ses sanctions ; ou elle gardera l'Italie dans son sein en repoussant l'Abyssinie, et elle perdra la confiance de ses plus fidèles soutiens, les petits Etats exposés à l'invasion d'un puissant voisin qui commencent déjà à se dire qu'un pays fort peut impunément s'emparer d'un territoire étranger et recevoir l'acceptation, sinon l'approbation, tacite de Genève. C'est pourquoi on aurait voulu ne pas entendre parler de l'Abyssinie à la session de cette année. Cela n'aurait pas été une solution, mais on aurait gagné du temps, ce qui est la principale politique de la S.D.N.

Malheureusement pour elle, le Négus s'obstine. Et il a raison de s'obstiner car, en fin de compte, il est une victime de la Société des Nations. A cause d'elle il a refusé de composer honorablement avec l'Italie, qui était disposée à collaborer à la mise en valeur du territoire éthiopien en laissant une large part à l'empereur, il a compté sur elle pour le défendre et lui conserver son empire, et il a tout perdu jusqu'à la possibilité d'une alliance italo-abyssinienne. Alors il s'agrippe à la S.D.N. comme un noyé à une épave et se venge un peu de cette façon en lui créant des embarras. Que faire ?

On a cru pouvoir se retrancher dans le domaine de la procédure et éviter ainsi une défaite, sur le terrain des principes. Ni vous ni moi ne pouvons arriver à Genève et nous y présenter comme les délégués du Canada. M. Dandurand et ses collègues ne se rendent jamais à une session de la S.D.N. sans s'être préalablement munis d'une reconnaissance officielle de leur désignation par le gouvernement du Canada comme représentants de

notre pays. Or l'Abyssinie étant entièrement conquise par l'Italie, on s'est dit qu'il n'existait pas de gouvernement pour désigner officiellement des délégués abyssiniens. Aux membres de la soi-disant délégation éthiopienne, on a poliment demandé leurs "papiers". Ils en ont montré. Mais encore faut-il vérifier l'authenticité des sceaux et des signatures. Haïlé Sélassié Ier prétend toujours être empereur d'Abyssinie et pouvoir signer à ce titre des délégations de pouvoir ; en outre on affirme que dans un coin incomplètement soumis de l'ouest de son empire il existe toujours un gouvernement.

Mais ce gouvernement, s'il existe, on n'en entend guère parler. C'est qu'il doit se tenir soigneusement caché, sans quoi les armées italiennes auraient tôt fait d'en détruire jusqu'aux derniers vestiges. Mais alors, s'il existe sans administrer véritablement, sans légiférer, sans se manifester d'aucune sorte et sans même qu'on sache où il se trouve, c'est un gouvernement-fantôme. Or de nos jours on ne croit plus aux fantômes et l'on n'en trouve que dans les romans et les comédies. Mais la Société des Nations, elle, y croit encore. Pressée par la délégation éthiopienne de vérifier ses lettres de créances, elle s'est mise à la recherche de ce gouvernement-fantôme. Elle a demandé à l'Angleterre, qui a des colonies dans le voisinage de l'Abyssinie, de bien vouloir l'aider dans ses recherches. Prudemment, la Grande-Bretagne a décliné l'invitation. Et l'on en est réduit à demander les lumières de la Cour permanente de Justice internationale, à La Haye, ce qui fera traîner les choses mais ne les arrangera pas tant que l'Italie et l'Abyssinie resteront sur leurs positions. Puisqu'on est à la recherche d'un gouvernement abyssinien, que ne demande-t-on l'aide de l'Italie, qui connaît assez bien cette région ?

Georges LANGLOIS.

Londres, 22 septembre 1936.

LETTRE DE MONTREAL

La ruée vers les places et la désunion sous le nouveau régime. — Politique internationale. — Professeurs éminents. — Les affaires de la ville.

Par André-R. BOWMAN

On pourrait épiloguer à perte de vue sur les événements de politique nationale et internationale. Sur le premier chapitre, on peut se contenter d'enregistrer l'inévitable, prévu bien avant la victoire électorale des duplessistes : il était, il est et il restera impossible de concilier les intérêts divergents des groupes politiques qui se rangèrent sous la bannière de M. Duplessis. Il en résulte des tiraillements marqués et des froissements qui se résolvant par des personnalités parfois désobligeantes.

Il y a eu, au lendemain du 17 août, une véritable ruée aux positions gouvernementales. Les demandes continuent et à une telle cadence que le parti au pouvoir doit faire avertir le public qu'il faut avoir non seulement des qualifications (?) pour postuler, mais qu'il faut avant tout qu'il y ait des places vacantes. Or ces dernières sont assez rares, en dépit des renvois massifs des fonctionnaires de "l'ancien régime". Il y a dix demandes pour une place, ce qui laisse neuf mécontents "sur le marché".

A côté de ces difficultés de casale, habituelles à tout gouvernement qui prend le pouvoir après de longues années d'opposition, il se trouve d'autres difficultés plus sérieuses : les profondes divergences d'opinion des masses hétérogènes qui constituent le parti, spirituellement dénommé de "désunion nationale".

Pour toutes ces raisons, on peut s'attendre à bien des tempêtes lors des séances futures du Parlement.

En matière de politique internationale, on doit rester prudent. Nombreux sont les visiteurs qui nous racontent des histoires aussi contradictoires que possible soit sur les événements d'Espagne soit sur ceux du reste de l'Europe. Cela dépend par quel bout de la lunette on regarde ce qui se passe en dehors de la province de Québec. Et cela dépend aussi de la propagande incessante encore que déguisée que certaines puissances étrangères entretiennent, à grands frais, en pleine ville de Montréal.

Je réparerai prochainement de cette propagande, et je crois que mes lecteurs, quelques-uns du moins, seront édifiés sur la valeur de certains renseignements.

Il ne vient pas que des oiseaux de mauvais augure de l'étranger. Montréal donne actuellement l'hospitalité à quelques personnages

Au Conseil de l'instruction publique

Importante réunion du comité catholique

Allocution de S. Em. le Cardinal Villeneuve

Le comité catholique du Conseil de l'instruction publique s'est réuni le mercredi 23 septembre, à Québec.

Etaient présents à cette réunion : l'honorable Cyrille-F. Delaë, Surintendant, président ; Son Eminence le cardinal Villeneuve, Nos seigneurs Forbes, Brunault, Limoges, Ross, Rhéaume, Comtois, Deschamps, Papineau, Decelles, Forget, Courchesne, Mgr Lorrain ; MM. les abbés Desrosiers et Renaud ; sir Chapais, le juge Galipeault, l'honorable Hector Champagne, le juge H.-A. Fortier, MM. Edouard Montpetit, Victor Doré, J.-P. Labarre, Antonio Perrault, Hector Perrier, J.-N. Miller, Nap. Brisebois, N. Tremblay, M. Lionel Bergeron, secrétaire.

L'honorable Maurice Duplessis, premier ministre, et l'honorable Albini Paquette, secrétaire de la province, assistaient à la séance de l'avant-midi.

L'honorable Cyrille Delaë

Saluant la présence du premier ministre et de son collègue, le surintendant de l'instruction publique dit :

"Nous avons le très grand honneur d'avoir la visite du premier ministre et de son collègue, M. le secrétaire de la Province. Leur présence parmi nous manifeste l'intérêt qu'ils portent à la cause de l'éducation et spécialement au travail du comité catholique. Je me fais votre interprète en leur souhaitant la plus cordiale bienvenue. Je prierais Son Eminence de se faire notre interprète pour exprimer les sentiments du comité."

LE CARDINAL

C'est avec une joie particulière, commençant Son Eminence, que je me fais l'interprète des membres du comité catholique de l'instruction publique auprès de M. le premier ministre et de M. le secrétaire de la Province. M. le premier ministre, nous vous félicitons de votre accession à la tête du gouvernement de la Province. "Nous sommes particulièrement heureux de vos sentiments que vous avez bien voulu marquer envers l'Eglise et de

l'intérêt que vous portez aux causes de bien public, en particulier de l'éducation.

"M. le premier ministre et M. le secrétaire se sont spécialement intéressés au conseil de l'instruction publique.

"Le Conseil de l'instruction publique, dont je me fais en ce moment l'interprète à pour objet l'instruction publique, objet sacré entre tous, surtout en notre Province demeurée religieuse. Il faut le dire, notre organisation, malgré des lacunes inhérentes à toute oeuvre humaine, est singulièrement précieuse. Elle respecte à un rare degré la conciliation des droits de la famille, de l'église et de l'Etat en éducation, droits reconnus par Sa Sainteté Pie XI dans son encyclique sur l'éducation de la jeunesse.

"En particulier, l'existence du Conseil de l'instruction publique, qui soustrait les questions d'enseignement aux aléas électoraux constitue un principe de rare sagesse et de fécondité autant que de solidarité sociale.

"Ce privilège n'existe, de nos jours, à peu près nulle part au monde ; et c'est l'un des abus de la politique moderne, l'une des plus grandes erreurs sociales, puisqu'elle subordonne la formation des esprits et l'intérêt des âmes aux caprices et aux mesquineries de l'électoralisme le plus variable.

Aussi, cet état de choses est-il admiré. Son Eminence donne comme exemple une commission des Etats-Unis, composée d'un dignitaire de l'Eglise, d'un ministre protestant et de quelques autres, qui est venue s'enquérir il y a deux ans et qui a publié depuis son rapport. Peut-être cette situation est-elle aussi enviable, et il nous faut par conséquent travailler à en protéger l'intégrité.

"Nous savons qu'il est, présentement, divers projets de réforme dans l'air.

"Ne croyant pas avoir démerité du pays, nous ne pouvons que le verdict de certaines gens moins bien placés peut-être pour envisager les problèmes dans toute leur ampleur, nous avons confiance, M. le premier ministre et M. le secrétaire, que ces projets, s'il en est, nous seront d'abord présentés.

"Nous croyons, en effet, qu'il y a des situations à rétablir, et même des réformes à faire.

"Pour demeurer dans la pensée politique et sociale qui a présidé à l'institution du conseil de l'instruction publique, il nous semble que les pouvoirs et privilèges du surintendant devraient lui être reconnus en toute liberté et en toute plénitude.

"Il nous semble qu'aucune loi scolaire ne devrait être présentée à l'Assemblée législative sans avoir été soumise au préalable au Conseil de l'instruction publique.

"Bien plus, que notre Conseil devrait avoir, sauf les légitimes privilèges, juridiction sur tout l'enseignement à ses degrés et dans ses diverses formes, universitaire, secondaire et primaire, professionnelle, technique, agricole, esthétique ménager, etc. Pourquoi le conseil même n'aurait-il pas un fonds attribué à son budget, établi légitimement, à même lequel il pourrait servir le traitement des officiers créés par lui et employés à son service ; et encore qu'il lui permettrait d'accorder certaines subventions.

"Pourquoi ne rendrait-on pas au Conseil de l'Instruction publique toutes les nominations qui lui reviennent normalement, comme celles d'inspecteurs d'écoles, de certains représentants des commissions scolaires, non éligibles ? Le conseil pourrait être autorisé à former par exemple, trois ou quatre commissions permanentes ou bureaux, chargés sous son autorité immédiate, de faire les enquêtes nécessaires et les études préalables à la délibération des matières présentées en comité ou auprès des sous-comités des membres du Conseil de l'Instruction publique.

Je nomme à titre d'exemple, par exemple une commission permanente pour l'examen des manuels, une commission pédagogique, une commission des finances, une commission de législation scolaire.

"Enfin il y aurait peut-être lieu de faire reviser toute la loi actuelle de l'Instruction publique, par des légistes et des pédagogues avertis qui soumettraient ensuite leur rapport à l'épiscopat et aux membres du conseil de l'Instruction publique.

"Ce sont là, M. le premier ministre, des vues hâtives et provisoires que je prends la liberté de vous exposer, non certes dans un esprit de suspicion, tout au contraire, ni avec aucun sentiment de blâme pour le passé, reconnaissant les nombreux témoignages qui nous ont été donnés.

"Mais il nous semble que dans le vent nouveau qui souffle, il y a des brises qui peuvent réchauffer et féconder les meilleures semences que nous offre présentement le champ de l'Instruction publique dans notre province et nous comptons sur vous, M. le premier ministre et sur vous aussi, M. le Secrétaire de la

province, dont nous connaissons la haute culture et les nobles dispositions pour continuer l'oeuvre du passé et même l'élever plus encore".

SIR THOMAS CHAPAIS

Après l'allocution de Son Eminence le cardinal Villeneuve, le sénateur sir Thomas Chapais, membre du Conseil législatif, souligna le beau geste accompli par le premier ministre et le secrétaire de la province en venant saluer les membres du Conseil de l'instruction publique. "Nous avons souvent des demandes à formuler au Conseil exécutif, ajouta le sénateur Chapais, bien que notre fonction ne consiste pas à solliciter. Nous savons d'ailleurs que vous ne manquez pas de solliciter de ce temps-ci. (rires). J'exprime l'espoir, et aussi la persuasion que nos relations seront toujours excellentes."

L'honorable MAURICE DUPLESSIS

"C'est un privilège et un honneur dus à mes fonctions que ma présence ici, déclara ensuite le premier ministre. Le sénateur Chapais a parlé du beau geste que nous avons accompli en venant ici. C'est plutôt le commencement de l'exécution d'un devoir. Avec sincérité et sans pose, je demande à Messieurs les évêques ici présents de nous aider de leurs prières et de leurs conseils dans l'exécution de notre mandat. Nous sommes prêts à accepter toutes vos suggestions. Sans allusion, la tâche du gouvernement est de prévoir, et l'heure est arrivée où votre conseil doit avoir pleine autonomie.

"Nous voulons que vous ne soyez pas seulement un comité consultatif et délibérant, mais un comité actif. Nous sommes prêts à collaborer avec vous, nous en sommes anxieux, car l'éducation est bien au-dessus de la politique. Nous sollicitons vos conseils. Chaque jour nous apportons de nouveaux problèmes, et venir ici c'est un réconfort. C'est ici que nous trouvons les meilleures lumières.

"On a critiqué, souvent de façon bien injuste, nos maisons d'éducation. Sans elle, je me demande ce qui serait arrivé. Toute chose humaine est perfectible, et nous comptons sur vous pour nous parfaire. Quant aux finances, celles du gouvernement ne sont pas très prospères, mais ce serait un placement que de mettre un fonds à votre disposition. Ce serait le meilleur placement, car l'éducation est la meilleure bourse que l'on puisse souhaiter. Comptez sur nous ; nous comptons sur vous."

L'honorable ALBIN PAQUETTE

L'honorable Albini Paquette, secrétaire provincial déclara que c'était un bien grand honneur pour lui que d'assister à cette réunion. "C'est une des minutes les plus délicieuses que j'aie passées depuis mon assermentation", dit-il. Nous recevons beaucoup de demandes, mais celles que vous avez formulées sont les plus belles de toutes, et le premier ministre, qui a la réputation d'être austère, les a presque toutes acceptées immédiatement. L'esprit qui nous anime à votre égard, c'est un ardent désir de collaboration respectueuse. "Quant à moi, je n'ai certainement pas toute la compétence voulue pour remplir le rôle qui m'a été dévolu, mais avec la grâce de Dieu, avec votre bienveillance, avec votre concours à tous et avec ma bonne volonté, j'espère ne pas commettre d'erreurs."

Le comité catholique du Conseil de l'instruction publique a pris connaissance des rapports de MM. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, et B.-O. Filteau, assistant-secrétaire du département de l'instruction publique. M. Miller a soumis le rapport des examens pour le certificat d'études tandis que M. Filteau a produit son rapport pour les examens dans les scolasticats écoles normales.

Il ressort du rapport de M. Filteau que, cette année, 411 des 430 aspirants ont subi avec succès leurs examens. Les candidats heureux sont répartis comme suit : 175 pour le brevet élémentaire, 198 pour le brevet complémentaire, 35 pour le brevet supplémentaire et 3 pour le brevet supérieur. Plus de 500 élèves ont suivi les cours des scolasticats écoles normales en 1935-1936.

M. C.-J. Miller a noté qu'il y a eu, en juin, 1074 bureaux d'examen pour les certificats d'études, soit 197 bureaux de plus que l'an dernier. Sur les 10,365 élèves de 6e année, 8,507 ont obtenu leur certificat. En 8e année, les candidats étaient au nombre de 1,502 et 1,273 ont réussi.

M. Lionel Bergeron, secrétaire du département de l'instruction publique, dans son rapport du Bureau central des examinateurs, affirme qu'aux examens de juin dernier, 3,567 candidats (214 garçons et 3,353 filles) ont passé avec succès les examens du bureau central. Il y eut 1,608 heureux (57 garçons et 1,551 filles) pour le brevet élémentaire, et 1,959 (57 garçons et 1,802 filles) pour le brevet complémentaire. 847 (114 garçons et 753 filles) n'ont pas réussi.

Il y avait un total de 4,414 aspirants et aspirantes, soit 328 hommes, dont 184 religieux, et 4,086 femmes dont 98 religieuses. On comptait 2,076 candidats (90 garçons et 1,986 filles) pour le diplôme de l'école primaire élémentaire et 2,338 candidats (238 hommes et 2,100 femmes) pour le diplôme d'école primaire complémentaire. Sur ces derniers il y avait 36 bacheliers. L'an prochain, le bureau central des examinateurs catholiques existera encore, mais avec des pouvoirs moins étendus.

André-R. BOWMAN.



Chronique

LES ENFANTS

Le but du mariage, ce sont les enfants. Puissant est sur le cerveau de la jeune fille l'appel confus des générations qui désirent naître. Déjà la fillette, instinctivement, joue à la poupée et mime les caresses et les soins maternels. Chez les femmes qui n'obéissent pas, par le mariage, à cet appel de la race, la force des tendances, des sentiments non satisfaits produit le déséquilibre. Que de jeunes filles, comme étrangères à la vie, vivent dans une espèce de rêve qui à l'intensité de l'hallucination. Le corps lui-même proteste contre le célibat par des lésions qui s'aggravent avec l'âge. Quant aux jeunes gens, la plupart s'efforcent dans les amours faciles et près du quart d'entre eux, avariés, entraînent une existence misérable.

Les jeunes gens qui se marient conscients de leur responsabilité vis-à-vis des enfants qui naîtront d'eux, vivront d'une vie autrement noble et profonde que celle des égoïstes. La maternité fait s'épanouir chez la jeune maman les sentiments les plus puissants de la nature humaine. La venue des enfants met les parents en face des réalités de la vie et elle développe toutes les énergies de l'intelligence, du cœur, de la volonté. Des jeunes gens sains acceptent le risque de travailler davantage et de souffrir, parce que ce risque est la condition d'un développement supérieur plus noble, plus complet de leurs énergies.

Il n'y a pas de renoncements quand on aime. Les joies austères du sacrifice sont refusées à ceux qui se dévouent et travaillent, je dirais : amoureux, pour une femme, pour des enfants affectionnés. Le prétendu sacrifice d'un père qui se prive d'un plaisir apparent pour gâter les siens, se solde dans la réalité des choses par une joie. Si on y regarde de près, il n'y a pas abnégation, mais joie de qualité supérieure : on a été transporté par l'amour dans une région plus élevée. Les satisfactions égoïstes sont si bien dépassées qu'elles ne nous intéressent aucunement.

Les enfants doivent être nos excitateurs d'énergie : ils font notre vie plus complète, plus savoureuse, plus noble. Grâce à eux se développent en nous des sentiments puissants. "L'amour n'est que la maternité en fleurs, comme la maternité est l'amour en fruits". Les enfants nous placent d'emblée à une hauteur de vie où le sacrifice disparaît transmué en joies supérieures et ils nous révèlent ainsi le sens de la destinée humaine, si misérable quand elle est égoïste et qui ne vaut réellement que par sa soumission à des devoirs qui dépassent notre vie individuelle.

Le malheur peut frapper cruellement les parents. Le cœur des mamans a pu être torturé douloureusement, parfois, mais je suis assurée qu'aucune n'échangerait son chagrin contre la lourde oisiveté des cœurs d'épouses sans enfant. Leur chagrin propre même est d'une noblesse plus haute que la stagnation, la torpeur de l'égoïsme des mornes vies qui n'ont pas accompli leur destinée.

De nos jours, personne n'est sûr du lendemain, personne n'est sûr de sa position : la vie doit être un acte de foi : il suffit pour l'affronter qu'on soit au moins sûr de soi, de son courage. Apprenons à ne craindre que nos véritables ennemis qui sont en nous : notre paresse, notre lâcheté, nos vices. Elevons nos enfants dans une conception héroïque de la vie, ne rêvons pas d'en faire de tranquilles bureaucrates, de petits bourgeois vaniteux et puérils : alors nous ne redouterons plus la vie pour eux. Ce sera un devoir et une satisfaction de les élever énergiquement : la véritable façon de les aimer, c'est d'en faire des jeunes gens capables d'aborder tout travail avec entrain, toute contrariété avec calme, toute déception : stoïquement.

Soyons prévoyants pour nos enfants. L'éducation des enfants est un appel constant à l'observation des réalités. Les parents, véritables éducateurs de leurs fils et de leurs filles ne doivent pas adopter l'attitude de l'autruche qui, dit-on, cache sa tête dans le sable pour ne pas voir le danger. Au fond l'éducation des enfants est une question de bon sens, de discernement, de clarté, d'ordre logique. — Vocation des pères et des mères : Apostolat d'intelligence et d'amour constant.

MARYSE.

Quelques considérations sur l'économie

La femme est vraiment l'âme de la maison. Le séjour en sera agréable ou ennuyeux selon son caractère. Les enfants seront ce qu'elle voudra qu'ils soient, et quelle influence n'exerce-t-elle pas sur son mari, sur tout son entourage ? C'est d'ailleurs son partage et son bonheur de se dépenser pour tous ceux qu'elle aime, — et c'est afin de les rendre heureux qu'elle doit se préparer à la science délicate, mais si fructueuse, de bien tenir sa maison.

Dans toutes les conditions de la vie, comme sœur, comme fille, comme épouse, comme mère, la femme devra se préoccuper de la direction du ménage : fût-elle riche et dût-elle ne rien faire que surveiller, il

faut encore qu'elle le sache, car comment fera-t-elle exécuter des ordres qu'elle serait incapable d'exécuter elle-même ?

C'est elle surtout qui doit voir à ce que tout dans la maison soit rangé, entretenu, réparé à temps ; à ce que tout soit mis à profit, et à ce que personne autour d'elle ne crée des besoins qui ne servent qu'à amoindrir les caractères et affaiblir les constitutions. Le nécessaire, jamais de superflu : telle doit être sa devise.

Elle verra à ce que son personnel et son petit monde soient heureux, et pour cela un règlement est nécessaire afin que chaque chose se fasse à temps et que tous soient occupés à travailler et même à s'amuser, à l'heure.

Une femme a tant de ressources à sa disposition dans l'amour qu'elle porte à ceux qui composent sa famille !

Le père peut être sage et vouloir, d'un amour fort et désintéressé, le bonheur de ses enfants, mais il y a dans ses résolutions je ne sais quel "trop raisonnable", dans la forme et dans le ton de son raisonnement je ne sais quel air de gravité et d'austérité, qui a besoin, pour être bien compris et volontiers accepté, de passer par l'interprétation de la mère. Celle-ci, qui n'a pas la charge de détruire, mais de rendre aimable l'autorité, sait faire accepter avec amour, par un langage dont elle seule a le secret, la volonté des parents sur les enfants ; et Dieu a mis dans son cœur une si étonnante tendresse, qu'elle n'a pas besoin de convaincre l'esprit par les raisons parce qu'elle gagne le cœur par l'affection, et que la volonté ne sait pas résister à cet argument.

Une de ses premières vertus, et qu'elle inspire aux autres, est la propreté, qui peut reluire même au sein de la pauvreté.

L'activité qui doit régner chez elle ne doit s'exercer qu'avec ordre,

Récréations

Solutions des questions posées dans l'Avenir du Nord du 25 septembre 1936 :

INSTRUISEZ-NOUS

1. Qui eut le premier l'idée de la vitesse de propagation de la lumière ?

En 1676, l'astronome Roemer constata que le retard ou l'avance de la disparition de l'un des satellites de Jupiter derrière cette planète s'expliquait aisément en considérant que la Terre s'éloigne périodiquement de Jupiter, si l'on admettait que la lumière progressait à la vitesse de 300.000 km. seconde. Depuis, l'exactitude de cette hypothèse a été vérifiée par les expériences des physiciens Fizeau (1849) et Foucault (1850).

2. D'où vient l'expression : "Ce n'est pas pour des prunes..." ? On sait que la reine Claude surveillait jalousement la culture de ses prunes, au jardin des Tournelles. Un étudiant, pris en flagrant délit de vol dans le verger, fut pendu. Quelques jours après, un malandrin ayant voulu s'attaquer au trésor, subit le même sort, et c'est lui, dit-on, qui prononça le premier cette phrase en arrivant au gibet : "Au moins, si je suis pendu, ce n'est pas pour des prunes !"

3. Quelles sont les principales sommets d'Amérique du Nord ? La région la plus élevée est l'Alaska, avec le mont Mac-Kinley, qui a 6.327 mètres d'altitude. Mais les sommets les plus élevés, dans le continent, sont : l'Orizaba, 5.549 mètres ; le Popocatepetl, 5.452 mètres ; et au Nord, le mont Saint-Elie, 5.493 mètres.

4. Le corps humain est-il plus ou moins lourd que l'eau ?

Quand la cavité de la poitrine est remplie d'air, la densité du corps humain est légèrement inférieure à 1, et si l'on se laisse aller dans l'eau, une petite partie du corps émerge toujours. Il est à noter que les personnes grasses flottent généralement davantage que les personnes maigres.

MOTS EN TRIANGLE

A L S A C E
L I A N E
S A G E
A N E
C E

ENIGME

Les lettres de l'alphabet

LOGOGRIPE

Livre - Ivre

NOUVEAUX PROBLEMES

INSTRUISEZ-NOUS

1. Par quelle unité mesure-t-on les distances des étoiles à la terre ?

2. D'où vient l'expression : "Payer en monnaie de singe ?"

3. Quels sont les principaux sommets d'Amérique du Sud ?

4. Pourquoi se noie-t-on si l'on ne sait pas nager ?

ENIGME

Un pied de ma longueur est l'exacte mesure.

Il est aussi de ma largeur ; D'un carré cependant je n'ai point la figure.

plutôt par mon emploi Vous pouvez me connaître Sur les chemins j'ai l'heur De conduire mon maître, Car partout j'y suis roi.

CHARADE

Mélant sa voix sacrée au son de sa guitare,

Le prophète David a chanté mon dernier ;

En faisant mon premier, quelquefois on s'égare ;

En s'égare toujours en suivant mon entier.

LOGOGRIPE

Je suis ce qu'en tous lieux bien du monde aime à faire ;

Jetez ma tête à bas, je suis tout le contraire.

MOTS EN CARRE

.....
.....
.....
.....
.....

1. Homme qui vit dans la faste.

2. Exclure.

3. Dire deux messes le même jour.

4. Genre de singe américain.

5. Espèce de toque ronde et plate.

douceur et patience ; car c'est en allant doucement qu'on fait plus de chemin.

Ce n'est pas un paradoxe qu'un médecin fasse à sa clinique : "Ah ! ça, messieurs, allons doucement aujourd'hui, puisque nous avons beaucoup à faire."

J.-B. Say, le grand économiste, pose pour base d'une saine économie : "une pièce pour chaque chose, chaque chose à sa place."

Le seul moyen par lequel on peut être certain de vivre selon ce que permettent les revenus, est de tenir un état rigoureux de toutes les dépenses de la maison. La tenue d'un livre est un miroir dans lequel la femme de ménage devrait se mirer tous les jours. Mais qu'on ne s'enfonce pas, car elle doit être d'une grande simplicité.

Pour ne pas surpasser ses revenus et même rester en deca, afin de garder "une pièce pour la soif", il faut établir un budget qui indique les prévisions des dépenses et des recettes annuelles.

Il serait à désirer que les dépenses que l'on fait soient proportionnées à la classe de la société à laquelle on appartient, encore plus qu'aux revenus.

Outre que la tenue d'un livre-journal sert à se rendre compte de ses dépenses journalières, il sert à voir quelles sont les dépenses qu'on peut retrancher et qui sont des obstacles à l'épargne, le prix qu'on paie tel article à certaines époques et qu'il faudrait se procurer d'avance, le taux de certains marchands qui vendent plus cher que les autres, etc.

COUCHANT D'AUTOMNE

Le jour à son déclin sème la pourpre et l'or,
Sur les bois qu'alanguit l'heure crépusculaire.
Près du lac où descend le grand disque solaire
Comme un long requiem chante l'adieu du cor.

Une tristesse immense imprègne ce décor
Où le soir cheminant sous la voûte stellaire
Etend d'un geste large un voile funéraire
Sur les fauves clartés qui s'attardent encor.

Pour alléger mon cœur du regret qui l'opresse,
Je garderai longtemps des couchants en détresse
Le souvenir qui luit tel un astre lointain.

Et la nuit versera la douceur de son ombre
Sur la forêt d'automne où je vais incertain
Cherchant pour mieux rêver la sente la plus sombre.

Henri de LABRUYÈRE.

Recettes éprouvées

LEGUMES CONSERVES

Un avantage de la conservation des légumes par la fermentation et le salage, c'est que l'on peut employer pour cela toutes sortes de contenants, vieux barils, tinettes à beurre ou terrines. Les barils ou les seaux en bois doivent être lavés avec de l'eau bouillante et du soda à laver, à raison d'une poignée de soda par gallon d'eau bouillante. Après un recouvrement énergique on rince le baril à l'eau chaude, puis plusieurs fois à l'eau froide. Dans le feuillet, sur les "Confitures, Gelées et Marinades", publié par le Ministère fédéral de l'Agriculture, on trouve des renseignements complets au sujet de la préparation de ces denrées, ainsi que des instructions sur la conservation des légumes par le sel sans fermentation, par la fermentation avec le sel, par la fermentation dans la saumure, par la méthode de la choucroute, et par de nombreuses recettes pour préparer des sauces et des conserves ordinaires à marinades.

CHOUCROUTE

Pour faire de la choucroute il faut rejeter les feuilles extérieures des choux et toutes les feuilles pourries ou abîmées, ainsi que le cœur. Le chou doit être émincé avec un hachoir ou un couteau tranchant. Après l'avoir pesé, on le met immédiatement dans un récipient étanche. On a constaté qu'une livre de sel par quarante livres de chou donne le meilleur goût au produit fini. Il faut tasser le chou aussi bien que possible et le recouvrir d'un linge, d'un morceau de planche et d'une pierre. Le poids de cette pierre doit être suffisant pour que la saumure s'élève au-dessus de la planche. Le contenant doit être tenu dans un endroit chaud, jusqu'à ce que la fermentation soit terminée. Avant d'ajouter une couche de cire chaude de paraffine pour empêcher la formation d'écume, l'écume qu'il y a doit être enlevée. Si la choucroute est faite tard en automne, la couche de cire de paraffine n'est pas nécessaire, car la choucroute peut être gelée dès que la fermentation est terminée.

CONCOMBRES POUR SALADES D'HIVER

Les concombres pour salades d'hiver peuvent se préparer de la façon suivante : — Laver, peler, et couper en tranches les concombres ; mettre en couches dans un mot, en commençant par une couche de sel, puis une couche de concombres tranchés, jusqu'à ce que le bocal soit rempli, en finissant par une couche de sel, mettre une assiette sur le dessus et un poids sur l'assiette. Faire tremper une nuit avant de servir, et changer d'eau plusieurs fois.

Ceux qui font des confitures, des gelées ou des marinades à domicile, feront bien de noter un détail important : c'est que si ces gelées, confitures, ou marinades doivent être vendues en dehors de la province où elles sont faites, il faut se procurer un permis de la Division des fruits du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa. Il y a dans ce feuillet trente-deux pages de recettes ; on peut se le procurer gratuitement en faisant la demande au Bureau de la Publicité et de l'Extension.

Secret culinaire

Oeufs à la coque. — Tout le monde croit savoir faire des oeufs à la coque, et pourtant on les mange bien rarement bons. Voici une recette avec laquelle les oeufs sont toujours parfaitement cuits et très laitueux, et qui leur conserve toutes leurs qualités.

Pour quatre oeufs, mettez dans une casserole une chopine d'eau et une forte pincée de sel ; lorsque l'eau est en complète ébullition, versez dedans le contenu d'un verre à madère d'eau froide ; mettez alors les oeufs et retirez complètement du feu. Couvrez hermétiquement la casserole et laissez pocher les oeufs trois minutes. Ils sont alors à point.

Les personnes qui les aiment un peu plus cuits peuvent les laisser trois minutes et demie.

PARADOXES ET VERITES

La paresse fait qu'on aime mieux croire que d'examiner, parce que le premier est bientôt fait et que le second demande une recherche plus longue et plus pénible.

Bossuet.

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



POUR BANNIR LES RIDES...

Sachez comment dormir !

Les rides sont les plus précises et les plus terribles ennemies de la beauté féminine ; elles naissent tantôt sous la peau, par suite d'anémie et de relâchement des cellules épidermiques, pour apparaître, sous forme de sillons, sur le front, autour des yeux, le long des tempes, de la bouche ou du cou ; le plus souvent, elles sont causées par les émotions répétées qui bouleversent les lignes du visage et altèrent les plus jolies figures.

Tous les mouvements habituels laissent leur trace sur la mobilité des traits. Dans la première jeunesse, rien ne se marque profondément ; mais, à partir de la quarantaine, parfois bien avant, les passions, le caractère, le tempérament commencent à raconter leur histoire et, si l'on ne sait pas la traduire, c'est que l'on ignore ce genre d'écriture mystérieuse comme les hiéroglyphes gravés sur l'obélisque.

On comprend donc la terreur qu'éprouve toute femme à l'apparition de ces marques de vieillesse prématurée et quels soins elle prend pour prévenir ces signes de vétérans ou les effacer lorsqu'ils se sont établis.

Mrs. Ellen Nicholson, de l'académie de beauté de New-York, a, récemment, à l'American Beauty Culture, de Paris, donné des conseils que chacune pourra mettre en pratique : "Votre corps, Mesdames, dit-elle, conservera plus longtemps la sveltesse de sa taille et la fermeté de ses contours, votre figure et vos traits leur expression de jeunesse, si vous prenez soin de dormir sans oreiller et couchées sur le dos, de préférence avec les mains au-dessus de la tête."

Cette nouvelle manière de dormir révolutionnera d'abord les idées dans lesquelles tant de générations ont été élevées, cependant, en y réfléchissant, on en comprendra la justesse et on reconnaîtra que les Américains de la nouvelle école ont raison.

Jetez donc loin de vous les oreillers, ce sont des fabriques de rides qui ruinent la beauté des femmes. Etant couchée, la tête sur un oreiller, faites cette expérience : prenez un miroir et observez les plis formés par le cou plié, la gorge ridée, les joues tombantes et vous admettez, sans peine, qu'en couchant ainsi pendant des années, votre gorge et votre visage porteront, de plus en plus profondément, les mêmes rides et vous vieillirez avant l'âge. Enlevez l'oreiller, et vous remarquerez, aussitôt que, les muscles étant devenus horizontaux, les lignes creuses n'existent plus.

Dans la journée, quand la tête est dans sa position droite, les muscles faciaux tombent verticalement par leur propre poids ; si les tissus sont momentanément affaiblis, la peau devient flasque et forme des plis et des bajoues. Or, par une position déficiente, si vous continuez à garder la tête élevée, vous accentuez davantage ce mouvement de chute alors, qu'au contraire, en la tenant dans un plan horizontal, durant la nuit, vous favorisez le redressement des tissus relâchés, en leur imposant une direction opposée à celle dans laquelle ils ont été maintenus pendant le jour.

La position dorsale, avec les bras élevés, fait remonter les épaules affaissées par le poids des membres qu'elles ont supportés pendant plusieurs heures ; la poitrine se dilate mieux et le repos est plus complet ; dans la position sur le côté, les reins s'incurvent, le dos se voûte, le cou et la gorge se contractent, la poitrine est comprimée et la respiration moins facile ; c'est l'attitude posture animale, courbée, que beaucoup adoptent pour dormir ; posture incompatible avec la parfaite symétrie de notre corps et sa naturelle position verticale.

Toute femme soucieuse de conserver ou d'acquiescer des formes gracieuses, d'harmonieux développements, une figure fraîche et sans rides, un visage sans bajoues ni double menton, devra donc apprendre à se coucher correctement et si malgré toutes ces précautions, l'examen attentif de son visage lui fait constater l'apparition de quelque ride malencontreuse, elle en aura rapidement raison en employant le soir au coucher, une de ces crèmes nourrissantes vitaminées qui combattent la sécheresse de la peau, cause immédiate des rides et autres dégénérescences des muscles du visage.

Si vous désirez des renseignements sur l'obésité, la maigreur, le développement du buste, l'enlèvement des poils follets, votre poids normal, les mesures proportionnelles à votre grandeur, les soins du visage, les soins des mains ou autres questions de ce genre n'hésitez

pas à m'écrire en incluant un timbre de 3 sous pour frais de poste et je vous ferai parvenir dans le plus bref délai possible la réponse que comporte votre question ou l'imprimé qui vous intéresse. Notez bien que ce service ne coûte rien aux lectrices de L'Avenir du Nord, ni ne les oblige en rien.

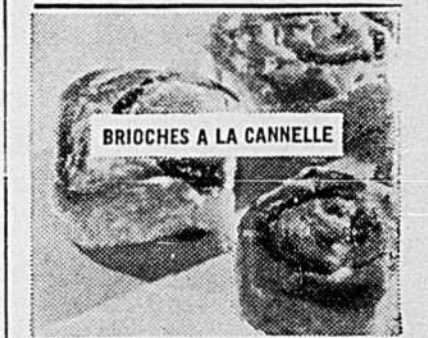
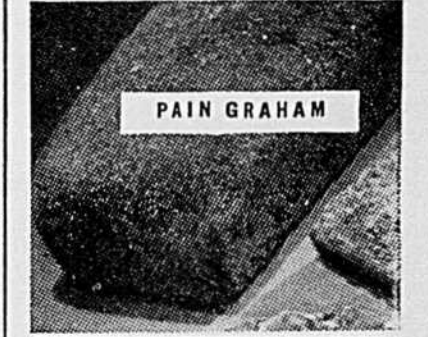
Adressez simplement vos lettres à "Cousine Blanche", 197 ouest, rue Sainte-Catherine, à Montréal.

Cousine Blanche



EN-VELOPPES séparées hermétiques

Les Gâteaux de Levain Royal gardent toujours TOUTE LEUR FORCE



Employez les Gâteaux de Levain Royal et les recettes de pâte au Levain Royal

Vous pouvez garder les Gâteaux de Levain Royal des mois — et toujours compter sur les mêmes excellents résultats quand vous les utilisez. C'est parce que chaque gâteau est enveloppé séparément, hermétiquement. La fraîcheur et la force se trouvent ainsi conservées. Aucun autre levain sec n'est ainsi protégé. Sur 8 canadiennes qui préfèrent le levain sec, 7 emploient le Levain Royal. Essayez-le.



STANDARD BRANDS LIMITED
Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont.
Veuillez m'envoyer gratuitement le "Livre Culinair du Levain Royal".
Nom.....
Rue.....
Ville..... Prov.....



NOUVELLES DE PARTOUT

(De nos correspondants)

A Sainte-Thérèse

— C'est lundi soir, 5 octobre, que sera tenu à l'hôtel Cloutier, de Sainte-Thérèse, le second banquet annuel de la Chambre de Commerce de Sainte-Thérèse. Tous les membres actifs de cette association et tous ceux qui jusqu'alors demanderont leur admission assisteront à ce banquet. Ce souper-causerie est entièrement payé par la Chambre, et chaque année, cette association se charge d'organiser diverses fêtes et d'en assumer les frais.

Le banquet de lundi soir réunira plusieurs invités, dont M. le curé Edmond Lacroix, R. M. Martineau, MM. Charles-Henri Robillard et Evariste Brosseau, respectivement maires de la ville et de la paroisse, M. Louis-E. Parent, député fédéral, M. Hermann Barrette, député provincial. Tous adresseront la parole à l'issue du banquet.

Il a été décidé, lors de la dernière assemblée de l'exécutif que la Chambre organisera un second banquet au mois de janvier prochain, et que celui-ci sera mixte. Il est toujours entendu que la Chambre de Commerce aura son parti d'huites, au cours du mois de novembre, tel qu'à l'habitude.

C'est M. J.-A. Vermette, président de la Chambre, qui présidera le banquet de lundi soir.

— Un groupe d'amis qui s'étaient joints aux employés de la Shawinigan ont fêté, samedi soir, M. Lionel Tétrault, employé de cette compagnie au bureau de Sainte-Thérèse. M. Lionel Tétrault épousa, samedi, à Montréal, Mlle Yvette Samson. Au retour de leur voyage de noces, les époux habiteront Sainte-Thérèse. Au cours de la fête de samedi soir, plusieurs discours ont été prononcés et un magnifique percolateur en argent a été présenté.

THEATRE GEORGES

Sainte-Thérèse

Samedi et dimanche, ce dernier jour en soirée et en matinée, un superbe programme de vues parlantes. Le grand film français à l'affiche est "Deuxième Bureau". Ce grand film, une des meilleures productions françaises jamais filmées, nous transporte dans les mystères de l'espionnage et du contre-espionnage, dans les bureaux secrets et mystérieux des espions; l'histoire de "Deuxième Bureau" est palpitante, émouvante, terrifiante. Des scènes terribles, qui mettent aux prises les agents du gouvernement français et les espions! Une histoire d'amour qui met aux prises une espionne et un agent! Quel emportement? Le devoir? L'amour? Il faut voir "Deuxième Bureau". C'est une production splendide. Jean Murat, Jean Gabin et Vera Korene font partie de la distribution.

A Saint-Javier

— Le 15 août dernier, Mlle Yvonne Bélisle prenait le saint habit chez les RR. SS. de Sainte-Croix, à Saint-Laurent. Elle reçut le nom de Soeur Marie de Sainte-Rose-Emilia. Ont assisté à cette cérémonie, les parents, M. et Mme Frédéric Bélisle, ses frères et soeurs, M.

et Mme Rodrigue Bélisle, M. et Mme Armand Bélisle, M. et Mme Gaétan Therrien, M. et Mme Rodrigue Lapointe, Mlle Berthe Bélisle, M. Camille Forget, ses tantes et cousines, Mme David Gascon, Mme Elébiens Bélisle, Mlle Marie-Ange Gascon.

— M. le notaire J.-M. Vermette et Mme Vermette sont de retour de leur voyage de noces. Ils ont visité le lac Saint-Jean. A leur arrivée, dimanche, un groupe d'amis se sont rendus chez lui pour leur offrir leurs meilleurs souhaits. On remarquait M. le curé Samuel Valliquet, et sa sœur, M. et Mme Stevens Racine, M. et Mme Arthur Cardinal, M. et Mme Elébiens Hamel, M. et Mme Pierre Forget, M. et Mme Lionel Forget, M. et Mme Joseph Bélanger, M. et Mme Frédéric Gascon, M. et Mme Janvier Bélisle.

— Ces jours derniers, étaient de passage à Saint-Javier, chez Mme Ernest Desjardins, M. et Mme Harry Hickman, de Chicago, Mme Séguin et sa fille Jeannette, de Détroit, Michigan, Mme Henry Sanders, de Hull, M. Wilfrid Desjardins, M. et Mme Edouard Desjardins, d'Ottawa, M. et Mme Arthur Desjardins, de Détroit, Michigan, ont aussi passé quelques jours chez Mme Desjardins, à Saint-Javier.

— Dimanche dernier, au camp de M. Léo Ménard, à Val-David, un groupe de parents de Montréal et de Saint-Javier se sont réunis. On remarquait : M. et Mme Léo Ménard et leur fille Denise, M. et Mme Téphore Chevreton, Mme Isaïe Monette, M. et Mme Arthur Landry, M. Zénon Alarie, Mlle Félicité et Jacqueline Alarie, tous de Montréal; M. et Mme Arthur Desjardins, de Détroit, Mich., Edmond Gascon, de Saint-Jérôme, Madeleine, Auguste et Gaétane Desjardins, de Saint-Javier, Mlle Imelda Gascon, de Sainte-Anne des Plaines.

— La semaine dernière, Mme Ernest Desjardins est allée visiter ses parents à Ottawa.

— Le 15 septembre dernier, la chorale des dames de Sainte-Anne de Saint-Javier se rendait en pèlerinage à la chapelle de la Réparation, à la Pointe-aux-Trembles. Ont pris part au pèlerinage, M. le Curé Samuel Valliquet, M. David Gladu, maire, et Mme Gladu, M. Lucien Léveillé, M. et Mme J.-B. Hamel, Mme Nelson Brunet, directrice, Mme Elébiens Hamel, présidente, Mme Pierre et Lucien Forget, Mme Zoé Lauzon, Mme Aldéric Forget, Mme Frédéric Gascon, Mme Horace Alarie, Mme Josephat Bélanger, Mmes Rhodias et Moïse Piché, Mme Janvier Bélisle, Mme Wilfrid Gascon, Mme Adrien Gascon, Mme Lionel Forget, Mme Joseph Robert, et Mlle Virginie Cardinal.

— M. et Mme Armand Lussier sont allés visiter leur fille Aline, étudiante, à l'Ecole Normale de Saint-Jacques.

— M. et Mme Pierre Forget recevaient à souper, la semaine dernière, M. et Mme Jérémie Forget, de Sainte-Scholastique, et leur fille Gilberte, Mlle Blandine Gratton, d'Ottawa.

— Dimanche, 13 septembre dernier, nous avions l'honneur d'avoir parmi nous le R. P. Bédard, des Pères Blancs d'Afrique. Le R. Père Bédard a fait le sermon sur ses missions et le soir eut lieu à la

paroissiale des projections lumineuses sur ses missions d'Afrique.

— Dimanche dernier, 20 septembre, nous célébrâmes notre fête patronale. "Saint-Janvier". Comme par les années précédentes M. le curé fit un pèlerinage au Calvaire. On remarquait M. l'abbé Paul Desjardins, d'Ottawa, et le R. Père E. Valliquet, O.M.I., d'Ottawa, oncle du curé.

Feu Mlle B. Ouellette

— Mardi dernier, 22 septembre, avaient lieu les funérailles de Mlle Berthe Ouellette, âgée de 23 ans, décédée accidentellement. Le convoi funéraire partit de la demeure de ses parents, rang de la côte Saint-Pierre, pour se rendre à l'église paroissiale. La levée du corps fut faite par M. le curé Samuel Valliquet. M. le vicaire Léveillé, de Saint-Jérôme, cousin de la défunte, a chanté le service. On remarquait dans le sanctuaire, M. le curé Cadot, de Sainte-Anne des Plaines et son vicaire, M. l'abbé Louis Léveillé. La défunte laisse dans le deuil, outre ses parents, M. et Mme Donat Ouellette, ses frères, Paul-Emile, Emilien, Lucien et Henri; ses sœurs, Cécile et Madeleine.

Les porteurs étaient MM. Georges Giroux, Rolland et Germain Ouellette, Léo-Paul Filiatrault, Etienne Ouellette, Léo-Paul Leroux, accompagnés de six filles. La bannière des Enfants de Marie précédait le corps et était portée par MM. Lucien Léveillé et Gérard Cloutier, accompagnés de Mlle Berthe Bélisle, Laurette Racine, Adrienne et Corinne Gascon, Elise Locas et Lucienne Alarie.

On remarquait dans l'église, les familles H. Giroux, H. Leroux, M. Vermette, E. Hamel, J.-B. Hamel, C. Desjardins, V. Parslow, L. Cyr, P.-P. et P.-E. Desjardins, F. Gascon, L. Piché, E. Cloutier, L. Lebeau, A. Aubin, S. Savard, E. Bélanger, B. Lamoureux, S. Lamoureux, F. Giroux, R. Rhéaume, R. Allaire, L. Lussier, L. Therrien, F. Laurin, A. Forget, L. Larose, S. Robert, S. Therrien, O. Therrien, S. Lauzon, Dr L.-N. Brunet, F. Therrien, O. Gladu, D. Gladu, maire, W. Léonard, H. Piché, L. Bélisle, F. Filiatrault, L. Filiatrault, H. Larose, L. Coursol, S. Coursol, Mmes H. LePage, H. Pilon, N. Papineau, P. et L. Forget, E. Oulmet, MM. A. Alarie, O. Piché, A. Gratton, A. Rhéaume, R. Papineau, S. Therrien, et un grand nombre d'autres. Les funérailles étaient sous la direction de la Maison Hervé Trudel, de Saint-Jérôme, dont le représentant est M. Elébiens Bélisle.

A Saint-Lin

— Mardi, 22 septembre dernier, était bini à Saint-Lin, le mariage de M. Maurice Saint-Jean, fils de M. Calixte Saint-Jean, bijoutier, avec Mlle Laurette Lamarche, fille de M. Ismaël Lamarche, cultivateur, aussi de Saint-Lin. Après la cérémonie, il y eut réunion chez M. Lamarche, et dans l'après-midi, chez M. Saint-Jean. Le soir, les nouveaux époux sont partis pour un voyage à Niagara Falls. Nos meilleurs vœux de bonheur au nouveau couple.

— Mlle Agathe Beaudoin est de passage à Saint-Lin, l'invitée de Mlle Gertrude Beaudoin.

— La semaine dernière M. et Mme Christian Arbiéque, d'Ottawa,

étaient de passage à Saint-Lin, les invités de M. Charles Gariépy. A cette occasion, lundi dernier, la famille de M. Gariépy recevait à souper M. et Mme Joseph Venne et M. et Mme René Lavallée.

— Mardi dernier avait lieu à Saint-Lin, un Euebre au profit de l'hospice des Soeurs de la Providence. Ce fut un succès, et de nombreux et magnifiques prix furent donnés aux heureux gagnants.

A Nominique

— M. l'abbé S. Noisieux, curé de Nominique, est en voyage pour quelques jours. M. l'abbé Béchard, notre vicaire, le remplace pendant son absence.

— La révérende Soeur Sainte-Georgette de Nivelles, remplace R. Soeur Saint-Tharcisus, comme directrice de notre école ménagère régionale.

— Les touristes, craignant les froids de l'automne, retournent en grand nombre vers la ville.

— Une retraite paroissiale nous est annoncée. Elle doit commencer dimanche, 4 octobre.

— Plusieurs retraites fermées pour dames et jeunes filles viennent de se terminer au couvent des Soeurs de l'Immaculée-Conception. — L'on nous annonce pour un avenir rapproché, la construction de l'école paroissiale de notre village.

— Ces jours derniers était bini, dans notre église paroissiale, le mariage de M. Antonin Leduc avec Mlle Cécile Alarie.

A Brébeuf

— Mercredi dernier, 23 septembre, fut bini le mariage de M. Léopold Provost, avec Mlle Béatrice Piché. Le dîner fut servi chez le père du marié, et le souper chez la mère de la mariée.

— M. et Mme Oliva Brochu et M. et Mme Ernest Forest sont en visite chez M. Elédge Campeau.

— Le sous-chef de police de Saint-Jérôme, M. Hervé Desjardins, était dans sa famille, dernièrement. — M. Joseph Coupal et ses enfants, Reine-Emma, Alberte et Germain ont visité Mont-Laurier.

A Ferme-Neuve

— Le docteur Louis Lamarche, Mme Lamarche et ses enfants, de Montréal, ont passé une quinzaine chez M. Léonard Lafontaine.

— Mlle Marguerite Ethier est en promenade à Saint-Jovite, Saint-Jérôme et Montréal.

— M. et Mme Wilfrid Cloutier, M. et Mme Sarto Bastien, de Montréal, M. et Mme Paul Piché, M. et Mme Albert Cloutier, de Sainte-Agathe étaient chez M. Arthur Cloutier, ces jours derniers.

— M. et Mme Bart, Perreault, de Montréal, ont passé quelques jours chez M. Joseph Lafontaine.

— M. et Mme Adam Piché et leurs enfants, de Val-David, étaient chez M. Damase Vanier, et Mme Antoine Saint-Louis, la semaine dernière.

— MM. R.-F. Campeau, M. J. Derpigny, Mlle C. Campeau, de Sainte-Adèle, M. R. Labonté, de Sainte-Marguerite, étaient à Ferme-Neuve au commencement de la semaine.

— De passage à Montréal, dernièrement, MM. J.-H. Charbonneau et J.-E. Poirier, Mmes Jules Courtemanche et A. Beauchamp.

— M. Wilfrid Ledoux, E.E.M., de Montréal, était de passage à Ferme-Neuve ces jours derniers.

— Ces jours derniers, M. l'abbé

E. Daoust, vicaire, bénissait le mariage de M. Charlemagne Ouellette, fils de M. Théodule Ouellette, avec Mlle Elisabeth Morin, fille de M. Séraphin Morin.

— Les artistes de la Living Room Furniture étaient de passage parmi nous samedi; ils ont donné deux représentations, qui furent grandement goûtées par une assistance nombreuse.

— Ces jours derniers avait lieu en cette paroisse les funérailles de Mme Ovide Tassé, décédée à Montréal à l'âge de 69 ans.

LE CENTENAIRE DE PIEDMONT

Dimanche dernier, une cérémonie officielle à la salle du conseil, suivie d'un grand banquet servi au Piedmont Country Club, ont marqué la célébration du centenaire de la municipalité de Piedmont. Un grand nombre de citoyens ont assisté à ces diverses réceptions, de même qu'un grand nombre d'italiens de Montréal, amis du maire de la municipalité, M. Jos. Cagliacci.

C'est M. Cagliacci qui, lors de la cérémonie officielle à la salle du conseil, a souhaité la bienvenue à la population locale et étrangère, et souhaité une bienvenue toute particulière au consul d'Italie, M. de Simone.

Au banquet du midi, plusieurs orateurs ont adressé la parole, dont M. de Simone, consul d'Italie et qui représentait en même temps le consul de France, M. Henri Comte, consul d'Equateur, le R. Père Maltempi, Lionel Bertrand, Joseph Cagliacci et plusieurs autres orateurs étrangers.

Bref, ce fut une très belle fête, et le banquet, servi par le Piedmont Country Club fut, on ne peut mieux réussi.

GARDE SON EMPLOI A 70 ANS

UN PEINTRE QUI PREND SON KRUSCHEN TOUS LES JOURS

Combien de peintres en bâtiments peuvent continuer à travailler passé l'âge de 70 ans? En voici au moins un — et il ne recule même pas devant les travaux les plus harassants de son métier. Il nous écrit la lettre qui suit :

"Depuis un grand nombre d'années, j'ai l'habitude de prendre quelques grains de Sels Kruschen dans chaque tasse de thé que je bois. J'ai aujourd'hui plus de 70 ans, ayant vu le jour le 22 juillet 1864. Je suis peintre de mon métier et puis encore travailler. Je grimpe dans les échelles sans hésiter et puis me tenir sur les échafaudages suspendus le long des murs des hautes bâtisses. On me demande souvent à quoi je dois attribuer mon air de jeunesse, car c'est à peine si on me donne 50 ans. Ma réponse est toujours la même : je prends des Sels Kruschen régulièrement chaque jour." — J. S. A.

Kruschen est une combinaison de plusieurs sels minéraux qui aident à stimuler et régulariser le fonctionnement du foie, des reins et de l'appareil digestif. Ils assurent la propreté interne et contribuent à débarrasser le sang de ses impuretés.



Les yeux sont un trésor inestimable

UNE bonne vue est un bienfait si précieux, que vous feriez bien de choisir les Lampes Edison Mazda, afin d'obtenir le meilleur éclairage possible.

POUR MEILLEUR ÉCLAIRAGE — MEILLEURE VUE —

Lampes EDISON MAZDA

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., Limited

GATINEAU POWER Company

A la radio

"Le curé du village"

Les radiophiles feront, sans doute, bon accueil à la nouvelle que le programme "Le Curé de Village" sera résumé à partir de lundi soir, le 12 octobre. Cette série d'émissions sous le parrainage des brasseurs de la Bière Dow Old Stock sera émise par un groupe de postes comprenant C.K.A.C.-Montréal, C.H.R.C.-Québec, C.K.C.H.-Hull, et C.R.C.S.-Chicoutimi. Ce programme bien connu sera entendu tous les soirs, dimanche et samedi exceptés, de 7 h. 15 à 7 h. 30.

Le programme "Le Curé de Village," qui dépeint la vie d'un village franco-canadien, est déjà devenu un des plus populaires des programmes et il est favorisé de maints commentateurs de toutes parts de la province. La série, nous présentant une variété de caractérisations, est écrite et dirigée par M. Robert Choquette un des bien connus parmi nos propres auteurs et poètes.

Parmi les rôles les plus importants de ce drame, celui qui domine naturellement est celui du Curé lui-même, le rôle sera rempli, comme l'an dernier, par M. Ovide Legaré. M. Legaré est supporté par l'appui enthousiaste d'une trentaine d'autres acteurs et actrices tous bien connus par les radiophiles de ce programme.

Il est entendu que le programme dès sa reprise par les ondes le 12 octobre, révélera de nouveaux et intéressants développements.

LAFLAMME & BOURASSA

Successeur de C.-E. LAFLAMME

MANUFACTURIERS DE PRODUITS EN BETON, GRANIT, TERRAZO, etc...

Pour tous vos travaux d'aqueduc, d'égouts, de drainage, pour vos cheminées et pour vos constructions en général où il vous faut des matériaux en ciment de 1ère qualité,

ENEZ NOUS VOIR

Nous ne craignons pas que nos marchandises soient soumises à des épreuves faites ou par compression ou par immersion, et nos prix défient toute compétition.

ADRESSE TELEPHONE
Usine : Près du Collège Commercial Usine : 328
Résidence : 484 rue Fournier. Rés. : 67

Saint-Jérôme, P. Q.

Nouvelle

Une existence brisée

Par CELIBER

— C'est du cognac, mon cher. Vieux de soixante ans! Nos âges réunis! Tu m'en diras des nouvelles quand je t'aurai raconté mon histoire...

— A ta santé, alors!

Nous trinquions ainsi vers une heure du matin, dans un petit salon privé, isolé au second étage de la principière demeure des X... Toute la maison dormait à cette heure tardive, et nous étions seuls, égrenant des souvenirs, indifférents aux minutes qui passaient... Nous avions devant nous une semaine de congé, et il semblait que pour mieux nous donner aux amusements qu'on nous promettait, il nous fallait tout d'abord revivre tous deux les diverses phases de notre vie de collège. Jean m'avait invité, au nom de ses parents, à venir passer quelques jours chez lui, et j'avais accepté d'autant mieux l'invitation que je savais d'avance y être largement accueilli. Tout l'après-midi s'était passé à bord du yacht de la famille et nous avions sillonné en tous sens le magnifique lac, qui, à sept heures, nous avait servi, de la véranda du château, un magnifique spectacle crépusculaire. Une partie de bridge nous avait réunis plus tard dans le grand vivier; à dix heures, selon une tradition scrupuleusement respectée, Monsieur et Madame nous avaient laissé le bonsoir; à onze heures, Blanche, la sœur de Jean, nous avait quittés à son tour.

— Très jolie, ta soeur, très bien même! dis-je subitement en portant à mes lèvres la coupe, au fond de laquelle je voyais la figure de cette enfant, dont les yeux m'avaient tantôt parlé beaucoup plus éloquemment que les lèvres.

— Mon vieux, coupa-t-il brusquement, ne me parle pas des femmes! Elles ne donnent pas le bonheur, et puis, elles ne valent pas mieux les unes que les autres!

La réflexion était brutale. Mon regard se leva brusquement sur lui, et je fus presque surpris de le voir à ce moment, presque vieilli, les traits étiés, les yeux bistrés, la figure balafrée de rides, de ces rides dont il est si facile de déterminer les causes. Je ne l'avais vu depuis cinq ans, et une demi-décade suffit souvent à engendrer les circonstances qui rendent un homme ou pire ou meilleur. Son physique m'avait paru, au cours de l'après-midi, de même qu'au cours de la soirée, étrangement ébrani; son sourire, son entrain, ses éclats de rires, sa verve, surtout en face des siens, m'avaient semblé, j'avoue, un peu superficiels. Je ne m'en étais que partiellement étonné, mais toutefois je n'avais pas été sans penser que Jean jouait une double vie. Et je m'en rendais compte beaucoup plus maintenant, car, de seconde en seconde, je voyais tomber un masque de dissimulation de son visage qui devenait sinistrement abattu.

Je l'avais connu au temps du collège; je l'appréciais surtout pour sa camaraderie exceptionnelle. Absorbé qu'il était souvent par des idées bizarres, ballotté sans cesse par des désirs et des passions que le règlement maîtisait, je me prenais parfois à trembler pour son avenir, mais jamais je n'avais pensé qu'il pût devenir une nullité. On lui concédait des talents supérieurs à la majorité, une élégance presque rare, un physique charmant, et une tournure de phrase aussi exquise que française. A la sortie des cours, la vie nous sépara; je l'oubliai; il m'oublia. Une circonstance presque fortuite nous réunissait. Comme le physique reflète ordinairement un genre de vie, je n'avais pas tardé à donner raison à mes appréhensions de collège. Des influences de famille lui avaient obtenu une position lucrative, et chose étonnante! son salaire de plusieurs milliers de dollars par an ne suffisaient pas à défrayer le coût de ses dépenses ordinaires. Les femmes? La boisson? Le jeu? Je l'ignorais. Mais j'éprouvais que j'allais l'apprendre.

Il me narrerait son histoire, son existence, dont je devinais les étapes, mouvementées, harassantes, peut-être coupables. Je présumais son besoin d'une détente morale. Il me livrerait des secrets pesants comme du plomb, me dirait ses remords intimes jamais dévoilés, si cuisants à porter, et pour le coeur et pour le cerveau. Cette seule pensée, que j'allais peut-être connaître des secrets qui pourraient me déplaire, me faisait presque regretter à cette ruine d'avoir accepté l'invitation.

Il commençait. Je m'en souviens comme si c'était d'hier; avec des phrases courtes, des gestes brefs, des haussements d'épaules. Je m'en souviens à ce point que je pourrais, à quelques exceptions près, rapporter textuellement ses paroles.

— C'est une triste histoire que la

miennne. Tu n'as pas de soucis, toi; aussi je t'admire. Je suis à bout de tout. Il me semble que je n'ai plus de coeur. Souvent j'aurais tant besoin d'être bon, humain, sensible comme les autres. On ne recueille pas grand chose à vivre une vie décousue. La faute des mauvais amis! J'avais de l'argent. Mes amis en avaient aussi. Fêtes, bals, boîtes de nuit! On n'y trouve pas le bonheur. Et cette boisson maudite!

— La boisson mène à tout. Je n'ai jamais été très sincère avec les femmes. Je n'ai jamais aimé véritablement. Je préfère l'amour dont on se dégoûte. Aimer! J'aurais tant évité de folies si j'avais aimé, comme les autres, avec du bon sens... L'amour n'avait pour moi d'autre signification que celle du vice. Visiter une jeune fille, en traverser sa liberté et la miennne, m'embêter dans des salons trois fois la semaine, avoir des convéances! Et puis, je ne voulais pas me marier. La vie me semblait si belle, et je croyais à l'éternité des plaisirs. Le mariage m'eût évité toutes ces folies.

— Les amis se sont mariés, les uns après les autres, dégoûtés de leur propre vie. Seul, je suis resté, endurci. Je me disais: "Epouser une femme pour en faire une esclave! Pour en faire une malheureuse!" C'est le seul point d'honneur qu'il me restait... J'aimais d'ailleurs quelqu'un...

— Epouse-la au plus vite! dis-je, presque à mon insu, bouleversé de ce flot de sentiments intimes dont j'étais si largement inondé.

— L'épouser! C'est impossible. La personne que j'aime l'est déjà. Tu me comprends? C'est ainsi que je vis. Blâme-m'en, c'est ton droit. Dévoré de remords, inquiet, tremblant pour un rien, écrasé de pensées terribles, honteux même, et pourtant impuissant à briser cette liaison qui me tue! C'est mon ave-

nir que je joue depuis un an, à chaque jour, à chaque minute. Cette femme me tient. Je suis son esclave. Je n'ai pas la force de r'agir. J'ai fait des serments de ne plus la voir. Je les ai répétés à l'issue de chaque rencontre. Je les ai trahis les uns après les autres. Je risque tout; elle risque tout. C'est ma faute aussi. J'ai provoqué cette liaison. Une aventure si facile à éviter! Une circonstance! De la boisson! Un peu trop d'audace! Elle me semblait si malheureuse! Maintenant, je me sens chaque jour un peu plus coupable que la veille, je me sens glisser, aller, où? L'inévitable, il se produira, dans un mois, après-demain, demain, peut-être tantôt, qui sait?

Ces mots, il les avait prononcés avec un terrible accent d'angoisse; il se tordait lamentablement les mains; ses dents mordaient ses lèvres, et ses yeux étaient hagards, fous.

— Mais quitte-la! On se console de tout. Ça vient si vite l'oubli. Tu n'as qu'à choisir ailleurs; c'est si facile après tout...

— Facile? On ne sort pas du boubier quand on a de la boue jusqu'aux genoux. Elle est ma vie... Tu ne comprends pas ça, toi? Tu ne comprendras jamais. J'ai joué, j'ai fait des dettes, j'ai des créanciers à mes trousses... Elle m'a prêté toutes les sommes dont j'avais besoin pour acquitter les comptes les plus criants. J'ai honte, j'ai honte!

— Mais tu l'exposes, dis-je résolument, tu l'exposes, tu joues ton avenir comme tu jouerais une partie de cartes!

— Je le sais. J'ai joué mon jeu. Je m'a fallu me dissimuler devant ma famille, me guetter, me surveiller constamment, dérober jusqu'aux moindres de mes pensées. Je crains de me trahir. Je crains qu'ils n'apprennent tout. Et je me demande,

au regard que pose parfois sur moi Blanche, si elle n'a pas tout appris...

— Il est encore temps de rebrousse chemin! coupa-je vivement.

— Trop tard! trop tard! je sais qu'il est trop tard... Tout est fini! Tout est perdu!

Alors il m'ouvrit son coeur comme on ouvre un livre; il m'en tourna une à une toutes les pages, et je lus. Il passa rapidement sur les unes; sur les autres, il s'attarda. Il y avait dans ce livre de trente ans de vie des contradictions immenses, des sursauts de générosité et des défaillances extrêmes, de la bonté et de la boue, de la grandeur et de la bassesse, même quelques parfums. Quand il eut tout dit, il se prit à sourire. Il venait de s'enlever un poids lourd de sur le coeur. Je lui parlai ouvertement, comme un prêtre parle à un pénitent, avec des mots sans rudesse, avec des paroles qui reconfortent, à défaut de guérir.

Le lendemain, je croisai Blanche au salon. Elle vint à moi, planta ses deux yeux dans les miens, deux yeux d'un bleu sombre comme la mer. Je tressaillis sous ce regard perçant où je devinais une interrogation pressante. Je compris quelque chose de Jean :

— Il vous en a parlé?

— De quoi? dis-je, presque surpris.

— Voyons, il vous a causé de cette femme. Je connais toute l'histoire. Il n'a pu, en face de moi, employer assez de dissimulation pour me dérober ses impressions. Je l'ai deviné avant que de savoir. Il voudrait mieux que mes parents ne le sussent jamais. Et avant qu'il ne fût trop tard qu'il brisât cette liaison. Il vous a causé d'elle, dites?

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire? dis-je, innocemment.

Elle me regarda fixement, haussa les épaules avec pitié, puis reculant de trois pas :

— Gardez votre secret s'il en est un. Mais j'ose croire que vous lui aurez conseillé de faire de lui un homme...

— C'est fait! répondis-je.

— Vous me faites plaisir. Vous êtes bien bon d'avoir fait cela. Vous me rendez service. Si vous saviez ce que j'ai souffert. Merci.

Et elle s'en alla comme elle était venue. Je la regardai s'éloigner; j'éprouvais une grande satisfaction d'avoir fait un peu de bien.

Un an est passé. Je viens d'apprendre une nouvelle qui m'a profondément attristé. On me dit que Jean n'est plus de ce monde. N'allez pas croire qu'il est mort! Il est fou; il est à l'asile. Il est mort à la vie, aux plaisirs de la jeunesse, aux charmes de la vie, au bonheur. Il n'a pas eu le courage de rebrousse chemin. Il a brouillé un ménage, il a créé autour de son nom des amas de scandales; il a fait le déshonneur de sa famille; il a tué sa mère. Son père, irrité, l'a chassé et maudit. Il est devenu fou. "Triste histoire que la miennne!" avait-il dit. Terrible mot et terrible leçon!

Cette page de journal m'a été confiée par l'ami même qui en est cause. Il l'aurait écrite pour ne jamais oublier cette aventure étrange. Tout au bas de cette page, l'ami a écrit ces trois phrases que je cite :

"On ne récolte rien à vivre mal. On creuse parfois une fosse si profonde au bonheur qu'il est à jamais impossible de le retrouver quand on l'a une fois perdu. Perdre son bonheur, c'est un acte insensé, mais personnel; enlever celui des autres devient un crime".

CELIBER.

LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE

Discours de M. Léon Blum

Voici le texte du discours prononcé le 17 septembre dernier, par M. Léon Blum, président du Conseil des ministres en France.

Ce discours fut radiodiffusé dans les principaux pays du monde.

"En cette heure troublée que traverse la diplomatie européenne et à la veille de la réunion de la Société des Nations à Genève, le gouvernement français croit devoir rappeler, en termes clairs et précis, les principes essentiels sur lesquels il base sa politique.

"La grande majorité des Français est restée passionnément fidèle aux souvenirs et aux traditions de la Révolution de 1789. Elle croit en la liberté politique, en l'égalité civique et en la fraternité humaine.

"La France croit que tous les citoyens sont nés égaux avec des droits égaux. Parmi les droits les plus sacrés des individus, se trouve au premier rang, la liberté de la pensée et de la conscience.

"Nous considérons que la principale attribution de l'Etat est d'appliquer ces immortels principes dans ses institutions légales, dans ses relations sociales et internationales. C'est pour cela que la France est un Etat démocratique, que son peuple croit en la démocratie.

Les principes de 89

"Cette doctrine est-elle affaiblie par le réalisme — j'entends par l'appréciation utilitaire des faits? Non, certainement non. L'expérience n'a pas encore ébranlé la foi de la nation française.

"Les principes de la révolution de 1789 se sont répandus à travers le monde entier. Ils ont changé sa figure morale. Ils ont petit à petit fait disparaître les luttes entre les races et les religions, ces luttes qui ont fait couler tant de sang en Europe pendant des siècles et qui semblaient ne devoir jamais finir.

"Ces principes éternels ont aussi pénétré dans le domaine de la pensée et de l'action par le conflit continu des doctrines. Ils ont permis une expansion jusqu'ici inconnue dans le champ de la science et de la culture intellectuelle et ils ont restreint les souffrances causées par l'industrialisation.

"Si bien que souvent ceux qui combattent ces principes sont ceux qui profitent de leur application.

L'heure du peuple

"Sans l'égalité civique proclamée par la Révolution française, les principaux Etats d'Europe n'auraient pas à leur tête des hommes sortis du peuple arrivés grâce à leur seul mérite, tout en conservant l'orgueil de leurs origines.

"L'histoire du siècle dernier prouve que les régimes démocratiques sont aussi stables sinon plus que les gouvernements dirigés par un seul homme, celui-ci fut-il le plus grand des génies.

"L'Ordre y règne parce qu'il est nécessaire à toute organisation basée sur la collectivité. La démocratie est le véritable régime qui permet à la société de progresser avec ordre, puisque le progrès dépend de la volonté de la partie la plus éclairée de la nation.

La démocratie opposée à l'anarchie
"Sur ce point, la France peut se citer en exemple. Il y a trois mois son gouvernement a accompli d'importantes réformes sociales. Ces réformes ont été mises en pratique sans la moindre lutte entre les classes. Il n'y a pas eu la moindre émeute dans les rues. Aucun citoyen n'a été spolié. Et nous entendons continuer ainsi demain.

"La démocratie basée sur l'ordre et sur la volonté intelligente de la majorité est tout ce qu'il y a de plus contraire à l'anarchie. Qui pourrait nier une pareille vérité devant les progrès accomplis par les grandes nations anglo-saxonnes?

"N'est-ce pas, en effet, grâce à la démocratie, que la Grande-Bretagne peut concilier le progrès et la tradition, qu'elle peut transformer ses institutions en restant toujours elle-même?

"N'est-ce pas encore, grâce à cette même démocratie, que les Etats-Unis ont été capables, en ces dernières années, d'accomplir leur prodigieuse restauration économique, sans compromettre un instant l'ordre établi et sans toucher à leur admirable constitution adoptée à la fin de la guerre de l'Indépendance par les disciples américains de Rousseau et de Montesquieu?

La démocratie sort victorieuse
"Non, la démocratie ne sort pas affaiblie de la campagne acharnée dirigée contre elle. Au contraire, l'expérience la justifie. Elle a toujours résolu les problèmes que l'humanité lui a posés depuis 150 ans.

"Mais si grande que soit sa conviction dans la démocratie, la France ne veut pas l'imposer aux autres gouvernements. Elle respecte leur souveraineté comme elle veut qu'ils respectent la sienne. C'est pourquoi, elle n'approuve pas les guer-

res dites de propagande ou les représailles. Les prétextes de conflits sont déjà trop grands et la France ne veut pas les aggraver par des croisades de doctrines soit par des idées qu'elle croit justes soit contre celles qu'elle juge mauvaises.

La France veut la paix avec tous
"La France veut vivre en paix avec toutes les nations du monde, quel que soit leur mode de gouvernement. Elle désire une plus grande entente entre les divers pays afin de réduire les frictions qui pourraient conduire à une autre guerre. Elle fera tous ses efforts pour conserver la paix. Il n'y a pas de pacte, pas de conférence auxquels elle se refusera à participer pour arriver à ces fins.

"De même qu'il y a une conception du gouvernement démocratique, il y a aussi une conception de la paix démocratique. C'est à cette conception que la France est entièrement dévouée. C'est ce qu'elle veut faire prévaloir en tout et partout.

"L'idée française de la paix prévoit que toutes les nations ont le droit de se diriger comme elles l'entendent. Elle suppose des droits égaux pour les grandes et les petites nations et pour les particuliers.

Elle fait appel à la fraternité humaine, qui signifie l'élimination graduelle de la guerre par la solidarité contre l'agresseur et surtout par le désarmement.

La France et les autres nations
"C'est parce que la Société des Nations a été fondée sur ces principes que la politique internationale de la France se guide sur elle. La France tend à créer des relations plus étroites entre les nations réunies à Genève afin d'assurer un caractère d'efficacité au pacte signé par elle.

"La France cherche aussi à établir l'assistance mutuelle entre les peuples, à mettre fin à la course aux armements et elle ne cessera de lancer son appel tant qu'il n'aura pas été entendu.

"La France s'applique à la réconciliation, à la réciprocité, à la collaboration entre les peuples et tous ceux qui seront appelés à parler en son nom devront bien prendre garde qu'il ne tombe jamais de leurs lèvres des paroles qui soient inspirées par un autre esprit.

"Cette conception de la paix découle de l'essence même de l'esprit démocratique, mais elle résiste en même temps à toute attaque du réalisme, car l'expérience a démontré son peu de valeur. L'histoire est là pour prouver qu'une paix véritable et stable ne peut reposer sur l'injustice et l'égoïsme. L'état actuel du monde devrait persuader tout observateur qui a le moins d'honnêteté que la seule paix est la paix universelle et que la seule solution possible au problème de l'Europe est l'harmonie la plus complète.

Les raisons de la paix universelle
"La paix doit être universelle, parce que la guerre, si elle éclatait, serait universelle, parce qu'aucun conflit européen ne pourrait être limité à quelques pays seulement. C'est pour cela que le gouvernement tient tant à la sécurité collective et la paix indivisible. C'est pour ces motifs qu'il affirme sa fidélité à ses engagements passés et qu'il est fermement décidé à organiser tous les peuples, dans une alliance universelle, unis par la paix, dans la prospérité générale.

Ce désir de la paix est le sentiment unanime de la nation française.

Certes, il existe des divisions dans la nation française, mais ce n'est pas la liberté qui les engendre, au contraire c'est elle qui leur permet de s'exprimer sans entraves. Ces divisions résultent de l'opposition de la pensée et des intérêts.

Un principe de force, non de faiblesse
"En France, les doctrines des partis s'opposent les unes aux autres, mais ce n'est pas là un principe de faiblesse. C'est plutôt un principe de force. Tous ces éléments veulent la paix et s'uniraient demain, comme ils l'ont toujours fait, aux heures tragiques de l'histoire, si le salut de la nation était en jeu ou si fallait défendre le territoire envahi. Tous ces éléments se mettraient ensemble pour combattre toute pression ou toute restriction tentée contre leur liberté.

"La France ne veut contraindre personne. Elle résistera à toute contrainte contre elle-même. Elle veut que sa force se manifeste toujours avec discrétion, mais son désir pour la paix reste toujours ferme.

"Voilà le sentiment qui dominera toutes les discussions internationales. Voilà l'apport nouveau après tant d'autres que la France veut mettre au travail nécessaire à la paix que les peuples attendent avec angoisse et espoir".

LETTRE DE QUEBEC

La prochaine session. — Projets du gouvernement. — L'opposition libérale.

Une tâche ardue attend les députés élus le 17 août dernier, qui se réuniront le 7 octobre au Parlement, pour la première session de la 20e Législature de la province de Québec. Depuis de longues années il n'y a jamais eu un aussi grand nombre de députés siégeant pour la première fois. Les problèmes et les projets de lois sont plus nombreux et complexes que jamais. Ce sera la première fois depuis bientôt quarante ans que les banquettes ministérielles ne seront pas occupées par des libéraux.

Plusieurs figures, qu'on avait coutume de voir à l'Assemblée législative depuis plusieurs décades, n'y paraîtront plus. Du côté du gouvernement, les hommes ayant de l'expérience parlementaire sont plutôt rares. Et même dans le cabinet, un seul, l'honorable Onésime Gagnon, a siégé avant cette année à un Conseil de ministres. En effet, on sait que pendant quelques mois M. Gagnon fut ministre dans le gouvernement Bennett.

Pour cette session, le chef de l'opposition sera l'honorable T.-D. Bouchard, ancien ministre des affaires municipales, du commerce et de l'industrie. Avec le premier ministre, il est le seul député actuel qui connaisse parfaitement la procédure parlementaire, ayant été pendant plusieurs années président de l'Assemblée législative. Sans faire d'opposition systématique, M. Bouchard suivra de très près la législation et participera à tous les débats importants, suivant son usage.

Le président de la Chambre sera cette année M. Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes. M. Sauvé, qui n'a pas encore 35 ans, ne manque pas d'expérience parlementaire, ayant déjà été député pendant quelques années. Au surplus, tout le monde se plaît à reconnaître qu'il est parfaitement qualifié pour le poste important que le gouvernement lui confie. Il sera secondé par le Dr Marc Trudel, député de Saint-Maurice, le premier candidat de l'Action libérale nationale en 1935. M. Trudel s'est signalé, à la dernière session, par plusieurs interventions quand des points d'ordre étaient soulevés.

LA LEGISLATION

Personne ne peut dire encore, (pas même M. Duplessis qui a déclaré ne pas le savoir), si la prochaine session constituera une session régulière, qu'on ajournerait pour le temps des fêtes. Tout dépendra du temps que les députés emploieront à discuter la législation que le gouvernement présentera. Dès après le discours du Trône, le trésorier, l'honorable Martin Fisher, devra produire un état détaillé de tous les mandats spéciaux autorisés par le lieutenant-gouverneur depuis mai dernier, du fait que le budget n'était pas voté. Depuis le 17 août, l'honorable M. Pate-naude a permis au gouvernement de dépenser un douzième du budget annuel de chaque ministère, en attendant que le budget soit voté. Il est entendu qu' aussitôt après le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, le gouvernement présentera ses crédits. Car encore aujourd'hui, plusieurs services sont à la gêne, du fait que le budget de l'année courante n'a pas été voté.

Les principaux projets de loi du gouvernement auront trait, cette année, à des réorganisations. On changera, par exemple, la loi qui a trait à la Commission des ligueurs. La loi des élections contestées, en d'autres termes la loi Dillon, sera abrogée et le gouvernement présentera une autre loi électorale, complètement modifiée.

L'honorable Maurice Duplessis et l'honorable Oscar Drouin proposeront qu'une loi soit votée, qui défende aux ministres de siéger aux conseils d'administration de compagnies qui transigent, directement ou non, avec la province.

Les lois et règlements concernant les exploitations forestières seront refondus et présentés à la Chambre dans un seul projet de loi. En même temps, aux tout premiers jours de la session, l'on procédera à la formation du Comité des comptes publics, qui siégera presque chaque jour. Les autres comités, — bills publics, bills privés et chemins de fer, — seront formés comme d'habitude au début de la session, et M. Duplessis a déjà annoncé que présence sera donnée aux bills d'intérêt public. La ville de Montréal, tout comme Québec et quelques municipalités, s'adressera aux Chambres pour obtenir des modifications à sa charte.

Le gouvernement est disposé, cette année, à adopter un système mis en vigueur l'an dernier, par M. Paul Gouin, et qui consiste à former des sous-comités quand se présentent aux comités des questions difficiles, complexes, qui requièrent des études spéciales et approfondies.

LES DEBATS

Le gouvernement rencontrera de l'opposition dans ses propres rangs, en plus de l'opposition officielle constituée par le groupe libéral. Plusieurs députés ne se cachent pas pour dire à qui veut les entendre qu'ils ont des griefs à formuler à la Chambre. Disposant tout à coup d'une majorité considérable, M. Duplessis n'a pu satisfaire tous ses amis et partisans, et certains au-

raient l'intention d'exprimer leurs opinions.

D'autre part, il est entendu, dit-on, que le Dr Philippe Hamel et M. Ernest Grégoire réclameront l'expropriation immédiate de la Beauharnois. On ignore encore ce que M. Duplessis répondra. Le vote qui suivra sera intéressant. Les députés qui ne font pas parti du cabinet ne peuvent présenter de projet de loi dont l'adoption entraînerait des dépenses à la Couronne. Mais il leur est permis, par voie de motion, de suggérer au gouvernement d'étudier "l'opportunité" de prendre telle ou telle mesure, même si elle signifie de nouvelles prévisions budgétaires.

Au sujet de la Beauharnois comme de toutes les questions se rapportant à l'électricité, et en général à l'exploitation de nos ressources naturelles, l'honorable T.-D. Bouchard sera appelé à exprimer le point de vue du parti libéral. M. Bouchard est particulièrement versé en ces matières et nul doute qu'il donnera de la vie, s'il en est besoin, à ces discussions.

PREPARATIFS

Au Parlement, on aménage le bureau du chef de l'opposition et les autres pièces réservées aux députés de la gauche. Ces pièces sont jugées assez grandes par le gouvernement, car la nouvelle opposition est à peine plus nombreuse que l'ancienne.

L'avant-veille du 7 octobre, à moins que d'ici là le chef du gouvernement ne change d'idée, l'honorable Maurice Duplessis convoquera les députés ministériels en "caucus". Il est fort possible que de nouveaux députés, élus comme partisans de M. Duplessis, ne soient pas invités à cette réunion. Les libéraux tiendront leur caucus à la veille de la session. Pour la première fois dans l'histoire politique de notre province, le chef officiel du parti libéral, l'honorable Adélard Godbout, n'est pas député. Nous tenons cependant de source sûre qu'il assistera au caucus des députés de la gauche, ceux-ci tenant à connaître son avis sur les questions qui seront discutées et sur l'attitude à prendre au cours de cette session sans précédent.

Le Soleil.

MELI-MELO

(Suite de la première page)

président; M. J.-M. Carrette, second vice-président; M. Raymond Douville, du Bien Public, secrétaire-trésorier, et gérant d'affaires. MM. Charles Robidoux, O. Perrier, H. Barnard, J.-F. Hébert, et A. Wallot, directeurs. Les congressistes paieront un tribut d'hommage au regretté Camille Duquay, ancien directeur de La Voix des Bois-Frances, de Victoriaville.

Le programme d'action établi pour l'année courante peut se résumer en trois principaux points: (a) Travailler fermement à l'avancement du prestige canadien-français dans tous les domaines, et de la reconnaissance intégrale de nos droits dans les cadres du pacte confédératif de 1867; (b) Campagne en faveur du bon parler français à l'occasion de la tenue du deuxième Congrès de la Langue française au printemps de 1937. (c) Mouvement d'ensemble des hebdomadaires dans la lutte contre le communisme, et la propagation du programme de l'Ecole Sociale Populaire et l'apostolat laïque.

LA DEVALUATION DU FRANC ETAIT INEVITABLE

Sir Thomas White, de Toronto, vice-président de la Canadian Bank of Commerce et ancien ministre des finances, dit que "la dévaluation du franc et des autres devises monétaires des pays qui constituaient le bloc européen était depuis longtemps considérée, dans les milieux de la finance, comme inévitable et nécessaire à la stabilisation universelle de la monnaie et à la restauration du commerce international. Cette dévaluation, continuait-il, est un pas vers le retour de l'étalon-or, non pas l'ancienne couverture métallique, mais une nouvelle, renouée et réduite."

M. HENRI BOURASSA AU CERCLE UNIVERSITAIRE

M. Henri Bourassa sera, le samedi, 3 octobre, à une heure de l'après-midi, l'hôte du Cercle Universitaire à un déjeuner-causerie. Il communiquera, à ceux qui ne manqueront pas cette occasion d'aller l'entendre, ses impressions d'Europe. M. Aimé Cousineau présidera. Me L.-E. Beaulieu remerciera le conférencier.

L'ITALIE NE VEUT PAS D'ESCLAVES EN ETHIOPIE

Le vice-roi Rodolfo Graziani a donné des ordres défendant aux Ethiopiens de se coucher à plat ventre devant les officiers italiens en guise de soumission. A l'issue des cérémonies qui marquent chaque année la fin de la saison des pluies, le vice-roi, ayant remarqué que les Ethiopiens s'étaient couchés à ses pieds, leur dit de se lever: "Il n'y a que les esclaves qui agissent ainsi, dit-il, et l'Italie désire que ses citoyens éthiopiens soient libres et aient conscience de leur dignité d'hommes libres." Il a fait procla-

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

LE ROLE DE LA CHARITE

Dans le récent discours qu'il a prononcé au congrès annuel de la société américaine dite "Mobilization for Human Needs", tenu à Washington, le président Roosevelt a rappelé que l'augmentation du revenu national, la prospérité des marchands et le relèvement des salaires ne devaient pas être un prétexte pour la population des Etats-Unis de discontinuer l'appui qu'elle accordait aux institutions et aux sociétés qui s'occupent, en différents milieux et sous diverses formes, à soulager les infortunes et les misères engendrées par le chômage.

En effet, la charité privée aura longtemps encore — aussi bien au Canada et dans les autres pays qu'aux Etats-Unis — un rôle important à jouer dans l'assistance aux victimes de la crise économique qui sévit depuis six longues années. Si les affaires s'améliorent, si, dans les familles, on peut compter sur un revenu plus régulier et plus abondant, si, d'une manière générale, la société est dans un état plus prospère, le devoir incombe de faire profiter, pour une part généreuse, les personnes qui continuent de gémir sous le coup de l'adversité de répandre le bien-être dans la masse populaire. Procurer un emploi à ceux qui n'en ont pas, en dépit de leurs efforts pour en trouver, assurer des soins médicaux aux malades, aux blessés, aux infirmes, s'intéresser à l'avenir des jeunes, entourer d'une sollicitude pratique et discrète vieillards, orphelins, mères de familles nombreuses, auteurs d'œuvres, pour ne mentionner que celles-là, où la charité privée peut et doit s'employer.

Que si l'on ne se sent pas d'inclination ou si l'on ne dispose pas d'assez de loisirs pour pratiquer soi-même, par des démarches directes et personnelles, le devoir de la charité, le moins que l'on puisse faire est de soutenir moralement et financièrement, dans la limite de ses ressources, les institutions et associations organisées pour secourir les afflictions et les souffrances humaines. Elles ont montré un dévouement admirable, souvent héroïque, au cours de dures années que nous venons de traverser. Leur mission charitable n'est pas terminée. Au vrai, elle n'est jamais achevée, puisqu'il y a toujours des malheureux à reconforter et à soulager. Confions-leur, avec nos amonnes, la tâche d'atténuer la misère, au sein de nos populations. Mieux que nous, ces institutions et associations ont, comme on dit, le "tour": un dollar entre leurs mains donnera un meilleur rendement que cinq et même dix entre nos mains inexpérimentées.

Ne l'oublions pas, l'assistance officielle n'atténue pas, tout s'en fait, tous les cas de misère de commiseration. La charité privée a un large champ où elle peut s'exercer. Comme le dit le président Roosevelt, profitons du retour de la prospérité pour doter plus largement les entreprises charitables dont les ressources, cela se comprend, sont plus basses, précisément à cause de cette crise économique dont elles travaillent à atténuer les effets.

(LA PRESSE)

DUPLESSIS OU HAMEL?

Sous ce titre, la Nation dit: Du banquet de Beauport, la semaine dernière, ressort une conclusion manifeste. Le différend entre Maurice Duplessis et le docteur Hamel, loin de s'apaiser, s'envenime. Entre ces deux hommes, il semble dès maintenant que vient de s'entamer un duel à mort. Ou bien Maurice Duplessis aura la tête de Philippe Hamel et celle du maire Grégoire ou bien ils auront la sienne. La lutte sera dure. De grands principes sont en jeu et non seulement des modalités, comme voulaient la faire croire M. Dupire, du Devoir, lequel en savait quelque chose puisqu'avant d'écrire son article tendancieux il était venu à Québec prier le docteur Hamel de ne pas agir contre le chef actuel de l'Union Nationale. Niez donc ça monsieur Dupire!

Si le premier ministre a décidé d'éliminer le docteur Hamel de son cabinet et de la direction politique de l'Union Nationale, c'est qu'il se sent la force de le faire. D'autre part, Hamel et Grégoire rallient certainement autour d'eux 80% de l'opinion publique et c'est monsieur Duplessis lui-même, mercredi dernier, qui s'est chargé de nous en donner la preuve. Ironie du sort! Au contraire de ce que disait Le Journal, ce n'est pas à la suggestion de M. Duplessis que le docteur Hamel et le maire Grégoire ont parlé. Ni l'un ni l'autre n'étaient au programme. Le président du banquet lui-même est allé s'en excuser auprès du docteur Hamel. Si le député de Québec-Centre a pu répondre aux insinuations du premier ministre contre lui, c'est à la demande du public qui voulait en-

mer un décret vice-royal à cet effet.

L'honorable ADELARD GODBOUT RESTE LE CHEF DU PARTI LIBERAL

L'honorable Adélard Godbout reste chef du parti libéral de la province de Québec, et l'honorable T.-Damien Bouchard agit comme chef parlementaire au cours de la session qui doit commencer le 7 octobre.

A une réunion des députés libéraux élus le 17 août dernier, tenue jeudi soir, 24 septembre, à Montréal, les députés ont prié M. Godbout de continuer à diriger le parti libéral provincial jusqu'à la grande convention provinciale qui aura lieu dans quelques mois. Les députés firent valoir que c'était l'opinion unanime de tous les libéraux de la province de voir M. Godbout rester à la tête du parti. M. Godbout accepta.

Les députés ont choisi M. Bouchard pour agir comme chef d'opposition à la session qui commencera la semaine prochaine.

La semaine de prévention contre l'incendie

A Saint-Jérôme, du 4 au 10 octobre

Pour donner suite à la proclamation du Suppléant du Gouverneur Général du Canada, l'honorable Lyman P. Duff, la semaine de prévention contre l'incendie sera observée à Saint-Jérôme.

Pour arriver à de bons résultats, nous demandons le concours de tous les citoyens de la ville. Comme vous le savez, chaque année de nombreuses pertes de vies sont enregistrées, et plusieurs millions de dollars, en propriétés, sont anéantis par le feu. Hélas! dans la majorité des cas, la négligence ou l'ignorance sont les causes de ces pertes irréparables.

Donc que chacun y mette du sien, en faisant l'inspection de sa demeure, en voyant à ce que la cheminée n'ait pas de fissures, que les tuyaux soient isolés des cloisons, et surtout que l'un et l'autre soient nettoyés.

Voyez aussi à ce que les alentours de vos dépendances soient propres, afin qu'un fumeur imprudent n'y mette pas le feu.

Mères de familles, vous qui aimez vos enfants, protégez ces chers petits êtres et votre foyer. Ne laissez jamais vos jeunes enfants seuls à la maison.

PREVENTION VEUT DIRE PROTECTION

Ne pensez pas à la prévention des incendies seulement pendant la semaine qui lui est consacrée. Pensez-y tous les jours de l'année.

Le danger du feu est toujours présent. Soyez prudents et prévenez ces désastres.

Ne faites pas usage de réceptacles en bois pour déposer les cendres chaudes, utilisez des réceptacles en métal.

Les chiffons et les draps imprégnés d'huile à nettoyer et à polir peuvent prendre feu spontanément. Mettez-les toujours dans un réceptacle en métal.

En allant dans un garde-robe ne

vous servez jamais de lumière à feu ouvert pour vous éclairer, mais plutôt d'une torche électrique.

Il ne faut jamais laisser des allumettes à la portée des enfants, ni les placer sur ou au-dessus d'un poêle.

Il ne faut jamais faire sécher du bois dans le fourneau du poêle. Ce danger est d'autant plus grand que le feu qui peut s'y déclarer est invisible, et que la fumée qui s'en dégage peut asphyxier une famille entière durant la nuit.

Ne laissez jamais de papier ou autre matière inflammable en arrière des poêles ou calorifères.

Enfin, nous pourrions nous étendre davantage sur ce sujet, mais nous sommes assurés que si vous mettez ces conseils en pratique, plusieurs incendies seront évités.

Un incendie est toujours une perte d'argent pour vous, qu'il se déclare chez vous ou ailleurs. Ne devez-vous pas payer des primes d'assurances dont les taux sont établis suivant les pertes enregistrées dans votre localité; c'est-à-dire que vos primes seront réduites en autant que les pertes seront diminuées.

De notre côté, soyez assurés que nous ne demeurerons pas inactifs au cours de cette semaine. Les membres de la brigade des incendies feront des exercices dans toutes les écoles de la ville, afin d'habituer les enfants à sortir de ces édifices sans panique et le plus rapidement possible; nous ferons également l'inspection des industries de la ville pour mieux connaître les endroits les plus exposés à l'origine d'un incendie et le meilleur moyen de le combattre.

Encore une fois, citoyens de Saint-Jérôme répondez généreusement à cet appel, dans l'intérêt général de la population.

LE CHEF DES POMPIERS,

A.-Raoul LATOUR.

tendre le chef qu'il estime et dont il ne doute pas de la sincérité. A ce moment, le premier ministre avait déjà filé à l'anglaise et n'était pas resté sur place pour attendre la réponse que ses attaques pouvaient provoquer. Un homme comme le docteur Hamel ne se laisse pas boucher si facilement. Devant cette fuite héroïque de M. Duplessis, certains partisans du docteur Hamel se sont emportés jusqu'à prononcer le mot peu courtois de "coullonerie". A la Nation, nous désapprouvons un tel langage à l'adresse du Chef de l'Etat qui représente personnellement l'Autorité avec un grand A, et si nous rapportons le fait, c'est uniquement comme preuve de l'indignation que soulève dans le peuple toute accusation maladroite d'ambition personnelle à l'égard de MM. Grégoire et Hamel. Il est difficile pour le peuple d'avaloir que Philippe Hamel n'est qu'un ambitieux lorsque tous les électeurs de son comté savent qu'il a perdu le patronage. Ajoutons que MM. Grégoire et René Chalout ont également perdu le patronage. O néfaste ambition! Et dire que l'Action Catholique au début du siècle osait écrire que le temps était fini dans la province de Québec des députés sans personnalité qui suivaient le Chef comme des moutons de Panurge! Que font les 70 autres?

Il est indéniable que l'incendie de la semaine dernière a été provoqué par M. Duplessis. C'est ce qui fait croire au docteur Hamel qu'il poursuit systématiquement son plan de le discréditer. Interviewé par un journaliste, le docteur racontait récemment comment, durant les dernières semaines de la campagne électorale, M. Duplessis s'organisait pour le faire parler avant ou après les heures de radio

lorsque les discours étaient radiodiffusés. A Montréal, on le fit parce que tout à la fin de l'assemblée, alors que M. Hamel devait prendre le train, trente minutes plus tard, et durant les quelques minutes de discours qu'on lui aloqua, M. Duplessis derrière lui, l'interrompait sans cesse, lui défendant de dire ceci ou cela. Voilà comment M. Hamel fit son apprentissage de la politiciaille. On conçoit qu'il soit quelque peu déçu et désillusionné.

En attendant, l'affaire Hamel empoisonne toute la politique provinciale et il en sera ainsi tant qu'elle n'aura pas eu de solution définitive. Le peuple est inquiet, déçu, sceptique et ne sait plus quoi croire et que penser. Au Parlement, c'est le règne de la Terreur. Tous les fonctionnaires ont l'air de têtes de proscriptions. Durant les séances du cabinet, ils sont tous blêmes de peur comme si les ministres ne s'assembleraient que pour mettre des fonctionnaires à la porte et augmenter le chômage. Quant aux députés, ils n'ont jamais été si muets de leur vie. Car partout où portent leur pas, on leur pose l'inévitable question, celle de leur sincérité politique: Etes-vous pour Hamel ou pour Duplessis? Ils ont tous peur de se compromettre et font l'impossible pour s'éviter cette torture. Quant aux ministres, leurs déclarations sont plus vagues et plus vagues que jamais. L'impotence parlementaire continue. Même esprit de couillises, de dénonciation, de marchandage et de calomnie. Même platitude, même vide.

La démocratie qui végète et baille d'ennui n'a plus qu'une préoccupation. Qui l'emportera? La ploutocratie ou le peuple? Quelle tête tombera? Hamel ou Duplessis?

Et dire, braves gens, que l'Union Nationale devait tout changer! P. B.

UNE AUTRE RÉDUCTION



DU TARIF INTERURBAIN

pour les communications à des endroits de plus de 130 milles de distance

Une fois de plus nous avons diminué le coût du service interurbain. Le 1er septembre, un nouveau tarif devenait en vigueur pour les appels (entre postes ou de personne à personne) à des endroits éloignés de plus de 130 milles. Cette réduction économisera plus de \$200,000 chaque année aux usagers du téléphone dans Québec et Ontario.

C'est la seconde fois cette année que nous abaissions le tarif interurbain. Au cours des sept dernières années nous avons effectué six importantes réductions. En même temps nous n'avons cessé d'améliorer le service, comme le prouve le fait qu'en 1929 le temps moyen requis pour l'établissement d'une communication interurbaine était de 34 minutes, alors qu'aujourd'hui il est de 78 secondes en moyenne.

Aujourd'hui, votre téléphone vous donne accès à n'importe lequel des 33,000,000 de postes disséminés à travers le monde.

Le tarif réduit de la nuit est en vigueur dès 7 h. tous les soirs et toute la journée du dimanche.



W. C. PITFIELD & COMPANY LIMITED

Valeurs de Placements

235 rue St-Jacques, MONTREAL

65, rue Ste-Anne, QUEBEC

OSCAR LANDRY, Pharmacien

Notre vente à

1 sou

aura lieu les

21, 22, 23 et 24 octobre

PHARMACIE

OSCAR LANDRY

La mieux assortie du district

339, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

VOISIN DU MARCHÉ

Service de 2 messagers

Tél. 461 et 490

LETTRE DE M. J.-T. CLEMENT

Candidat à la mairie

Saint-Jérôme, 30 septembre 1936
ELECTEURS DE SAINT-JEROME,

De nombreux et respectables citoyens de notre ville m'ayant demandé de me porter candidat à la mairie j'ai cru de mon devoir de me rendre et me voici dans la lutte.

Bien que mon adversaire, tant personnellement que par son organisation, représente à la population de Saint-Jérôme que ma candidature n'est pas sérieuse, laissez-moi vous dire d'abord que je suis dans la lutte pour jusqu'à la victoire.

Je n'ai pas accepté l'honneur qu'on m'a fait par ambition ou orgueil comme le prétendent mes adversaires; mais bien après avoir compris que je pourrais rendre des services plus grands à la population comme maire de la ville que comme simple conseiller. Oh, j'étais amplement satisfait, à mon point de vue personnel, de la belle majorité qu'on m'avait donnée comme élu, l'année dernière, et je dois avouer à toute la population que c'est pour donner suite à ce premier mandat que j'ai consenti à démissionner pour revenir à la mairie.

Comme plusieurs de mes collègues, à l'hôtel de ville, j'ai toujours travaillé dans l'intérêt de la ville pour tâcher de diminuer les taxes générales et spéciales et pratiquer une économie dirigée afin d'améliorer le sort des contribuables. D'autres avant moi avaient déjà entrepris ce travail. Me serait-il permis de mentionner Monsieur Giraldeau, Messieurs Lacasse et Bastien, Monsieur Huot et plusieurs du conseil actuel. Comme eux et d'autres, je me suis opposé au système actuel de faire tous les travaux à même le budget annuel, ce qui devient une charge injuste pour le contribuable actuel. Avec des collègues que j'ai appréciés j'aurais voulu obtenir pour ces travaux l'aide des gouvernements provincial et fédéral comme d'autres municipalités qui nous touchent l'ont fait, mais, enfin, nous sommes restés dans une actualité déplorable et condamnable dont je voudrais sortir la ville de Saint-Jérôme.

C'est donc pour vous aider, chers concitoyens, que j'ai accepté de me porter candidat à la mairie, cette année. De toute nécessité il faut diminuer les taxes qui nous oppriment. Et en même temps il faut trouver moyen de venir en aide à la classe ouvrière de chez nous. Il aurait été possible dans le passé de préparer l'heure que nous traversons. Et ici j'accuse mon adversaire de ne pas avoir, comme leader du Conseil, représenté aux gouvernements la vraie situation de l'ouvrier de chez nous. On a craint de dire qu'à Saint-Jérôme comme ailleurs il y avait du chômage. Avec un bilan d'homme riche on a joué au millionnaire et on a craint d'affirmer la réalité. C'est la raison, messieurs, c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on a vu le nom de Saint-Jérôme rejeté sur la liste actuelle des travaux de chômage. Mais il est encore temps de remédier à cette erreur contre laquelle avec mes collègues j'ai lutté pendant que j'étais votre représentant au Conseil municipal. Et je vous dirai de suite que pour atteindre ce but visé je m'engage des maintenant à obtenir des gouvernements ce que mon adversaire n'a pas obtenu. (1) Je sais cependant que pendant les dernières élections provinciales mon adversaire se promenait dans la ville de Saint-Jérôme en disant qu'il avait dans sa poche un chèque de \$35,000.00 pour des travaux permanents dans la ville. Faisant suite à certaines correspondances datées des 10 août et 11 août 1936, lettres signées par M. L.-E. Parent et l'honorable Bouchard, on disait alors à l'électorat qu'on avait obtenu ce montant. Mais où donc est allé ce chèque? Ingratitude politique dans les affaires. Messieurs. Tromperies électorales, que tout cela. Eh bien, il me semble qu'il faut changer de moyens, messieurs les propriétaires et messieurs les ouvriers, et c'est pour cela qu'aujourd'hui je viens devant vous pour protester sans doute mais surtout pour faire avec mes collègues du Conseil ce qu'il faut faire pour atteindre des meilleurs résultats. (2).

Il est encore temps de travailler pour obtenir des fonds du chômage et aider à Saint-Jérôme les ouvriers et les propriétaires, si vous voulez bien me seconder et m'aider. Et votre concours je l'accepte d'avance. Avec l'aide de la Chambre de commerce, avec l'assistance de la ligue des propriétaires, avec la saine population des hommes d'affaires de Saint-Jérôme, je voudrais bien savoir si Saint-Jérôme ne peut pas aller de l'avant. Mais pour cela il faut comprendre ces diverses associations et la population entière de Saint-Jérôme, et aussi pour atteindre cette fin il faut consulter les classes dirigeantes et militantes de notre ville et avec elles monter, monter, aller au succès que je veux atteindre avec vous.

Achat chez nous... Question des

UNE LETTRE DE
M. HORMISDAS COTE

CANDIDAT A L'EHEVINAGE

Saint-Jérôme, 30 septembre, 1936
Messieurs les électeurs
de Saint-Jérôme

Je tiens à vous aviser qu'après avoir été sollicité par une nombreuse délégation, je me suis décidé à venir vous représenter à l'hôtel de ville, comme candidat à l'échevinage pour le siège no 4.

Je serai en faveur de toutes bonnes mesures qui seront prises en faveur de l'intérêt général, sans parti-pris.

Je compte sur votre appui sans distinction.

Bien à vous,
HORMISDAS COTE,
Candidat à l'échevinage
Siège no 4

Affaires
municipales

ELECTIONS

Lundi dernier, M. Emile Martin, assistant-greffier de la ville, a présidé la mise en nomination des candidats à la mairie et à l'échevinage pour les sièges nos 3, 4, 5.

Les candidats mis en nomination pour la mairie sont: MM. Emmanuel Bertie, maire sortant de charge, et J.-T. Clement, agent d'assurances, qui est échevin de la ville de Saint-Jérôme depuis un terme et qui a renoncé à son siège, le no 2, afin de se présenter à la mairie. Une élection partielle aura donc lieu pour ce siège le 19 octobre prochain. La mise en nomination aura lieu le 12 octobre prochain.

MM. Jérémie Labonté et Alexandre Pilon ont ensuite été élus par acclamation aux sièges nos 3 et 5. Le siège no 4 est disputé par MM. Hormisdas Côté et Hermas Calvé. Immédiatement après la mise en nomination une assemblée contradictoire fut tenue en la salle municipale.

Cette assemblée fut présidée par M. Léopold Sarteau, MM. Emmanuel Bertie, maire sortant, J.-T. Clement, candidat à la mairie, Hormisdas Côté et Hermas Calvé, candidats au siège no 4, ont adressé la parole. On remarquait sur l'estrade, outre les orateurs, MM. Armand Pilon, les nouveaux échevins, MM. Alexandre Pilon et Jérémie Labonté, et nombre d'auditeurs.

M. Bertie a parlé de son administration, au point de vue des octrois accordés et du travail fait par les chômeurs et a assuré les électeurs qu'il continuera à travailler fermement pour le progrès de la ville.

M. J.-T. Clement a exposé le programme qu'il entend suivre, si la faveur populaire le conduit à l'hôtel de ville.

M. Clement s'étant montré quelque peu agressif, M. Emmanuel Bertie lui donna une verte réplique.

LETTRE OUVERTE

AUX ELECTEURS MUNICIPAUX

Saint-Jérôme, 1er octobre, 1936

Dans la présente lutte électorale, je tiens à dire publiquement que je supporte la candidature de Monsieur Bertie. Non pas que je sois contre celle de Monsieur J.-T. Clement, mais M. Bertie, ayant fait preuve depuis deux ans d'un bon esprit d'administration et de dévouement, il serait vraiment injuste de ne pas lui tenir compte; son passé peut être qu'une garantie de l'avenir.

Il est regrettable que des échevins compétents, tels que MM. L. Giraldeau, A. Vaillancourt et G. Hamel, se soient retirés de l'administration de notre ville. Leur coopération est hautement reconnue... on leur en donne crédit.

La population de Saint-Jérôme a donc raison de se montrer fière d'être représentée par un homme tel que M. Bertie.

L.-C. TAILLON.

A LA COMMISSION
SCOLAIRE DE LA
VILLE DE S.-JEROME

Dimanche dernier, M. le curé Dubois a exprimé le désir de voir pour le prochain printemps pour les élèves arriérés des différentes écoles de la ville.

L'idée est excellente et a déjà attiré l'attention de notre commission scolaire.

Il existe chez les jeunes garçons de 12, 13 ans et plus, plusieurs élèves arriérés, la décision suivante, sont arriérés dans les classes de nos quatre écoles de quartiers. Admis au collège, ils peuvent difficilement suivre les cours de la quatrième année.

C'est pourquoi les commissaires d'écoles de la ville ont pris, le 9 septembre, la décision suivante que nous extrayons du livre des délibérations de la commission scolaire: Session spéciale du 9 septembre 1936, étant le 1er jour de la séance régulière du 5 septembre 1936.

Sont présents: Monsieur Emile Lauzon, président et MM. les Commissaires J.-E. Bertie, J.-H. Desjardins, C.-E. Marchand et J.-E. Prevost, formant quorum.

Le Frère Pierre, directeur du Collège de Saint-Jérôme, est présent à cette assemblée et expose à la R. Soeur directrice des écoles la situation d'un certain nombre de grands garçons lesquels sont incapables de suivre le programme régulier de la 4ème année et qu'en conséquence il serait avantageux, pour ces enfants, qu'une classe spéciale soit ouverte pour eux; ce qui serait une dépense assez considérable pour la communauté.

Le R. Frère directeur se dit prêt à ouvrir cette classe à la condition que cette commission scolaire veuille bien l'aider financièrement.

Après étude de la question, IL EST PROPOSE PAR M. LE COMMISSAIRE J.-E. PREVOST:

Qu'un octroi de \$500.00 soit accordé à la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes de Saint-Jérôme dans le but de l'aider à ouvrir une classe dite: CLASSE DES ARRIERES; cet octroi est mis à la disposition de la communauté sans préjudice aux droits de cette commission scolaire relativement au contrat intervenu, il y a déjà plusieurs années, entre la communauté et cette commission scolaire.

ADOPTÉ.
(Signé) Emile Lauzon, président
(Signé) C. Viau, sec.-trés.

Nouvelles de Saint-Jérôme

Nos arbres

On a coupé les derniers arbres qui restaient, rue Saint-Georges, entre les avenues Parent et Legault.

De grâce, qu'on en reste-là. Personne ne prétendra qu'enlever nos arbres, est embellir la ville. On dit que ces ornements étaient nuisibles rue Saint-Georges. Cela n'est pas prouvé.

En tous cas, cette rue, sous le prétexte qu'elle est commerciale, est devenue, au centre, la plus laide de Saint-Jérôme. Elle n'a plus le feuillage des arbres, mais elle a des fils et des poteaux qui sont plus nuisibles que jamais.

Quid un arbre est vraiment nuisible, ou il est mort ou trop malade, nous comprenons qu'on le coupe. Mais, on ne peut trop entourer de soins les beaux arbres qui ombragent nos rues et constituent la vraie beauté de Saint-Jérôme.

Fête de saint Jérôme

Dimanche, on célébrera la solennité de la fête de saint Jérôme, titulaire et patron de notre paroisse. Le sermon de circonstance sera donné à toutes les messes par M. l'abbé Lafontaine, chapelain du collège.

La visite paroissiale

Les prêtres de la cure continueront la semaine prochaine, la visite de paroisses. Ils commenceront dès lundi, par le quartier Saint-Joseph, puis se rendront dans le quartier Saint-Louis.

Nous rappelons de nouveau à nos lecteurs que la veille du jour où le prêtre doit passer, une carte sera passée à chaque famille. Elle sera la remplir soigneusement et de bien vouloir attendre la visite pour le lendemain.

Cours gratuits de solfège

C'est vendredi soir prochain, 9 octobre, à 7½ heures, qu'aura lieu la salle municipale (salle du marché), l'ouverture des cours gratuits de solfège, données par M. J.-B. Dubois. Nous faisons appel à tous ceux qui aiment la musique et désirent acquérir la connaissance du solfège, base essentielle d'une véritable éducation musicale, de venir s'inscrire à ces cours en donnant leurs noms et adresses au bureau de "L'Avenir du Nord", 303 Avenue Parent, de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 5.30 heures p.m., ou bien par téléphone no 12. On pourra également s'inscrire en se présentant à la salle municipale, vendredi soir prochain, 9 octobre, à 7.30 heures, lors de l'ouverture des cours.

Au Foyer Notre-Dame

du Bon Conseil

Les cours du patronage et les cours privés commenceront la semaine prochaine, au Foyer Notre-Dame du Bon Conseil. Toutes les dames et jeunes filles qui désirent y prendre part sont priées de se présenter au Foyer, 500 rue Labelle, le 9 octobre, à 7.30 heures.

L'inscription aux cours du patronage est de \$1.00 pour l'année et donne droit de participer à tous les cours.

Le tarif des cours privés est de \$1.00 par mois pour chaque cours, et non \$1.00 pour l'année, comme nous l'avions annoncé par erreur, la semaine dernière.

Dans le programme des cours qui seront donnés, publié dans notre dernière édition, un changement a été apporté, et nos lectrices intéressées sont priées d'en prendre note; le cours de coupe sera donné le mercredi soir, à 7.30, pour les élèves de 2e année et le vendredi soir pour les élèves de 1ère année.

Pèlerinage à la Grotte

des RR. SS. de Sainte-Anne

Un groupe de dames a organisé un pèlerinage à la grotte des RR. SS. de Sainte-Anne, pour dimanche après-midi, vers 2 heures, à l'occasion de la fin de la saison.

La population de Saint-Jérôme a donc raison de se montrer fière d'être représentée par un homme tel que M. Bertie.

Chez les Chevaliers de Colomb

A leur assemblée régulière, tenue le 23 septembre dernier, les Chevaliers de Colomb ont élu leurs officiers pour le prochain terme. Les nominations ont été les suivantes: MM. Albert Thinel, G.C.; Antoine Vaillancourt, D.G.C.; Joseph Lebeau, chanc.; Conrad Bourbeau, secrétaire-archiviste; Albert Beaudry, trésorier; J.-A.-N. Desjardins, Adémar-Edmond Lebeau et Edouard Tourangeau, syndics.

Raymond Raymond, avocat; Dr L.-P. Marleau, médecin; Fernand Taillon, cérémoniaire; Héliodore Cousineau, g.int.; Rosaire Alarie, g.ext.; M. l'abbé René Desjardins, chapelain.

Au cours de l'assemblée, il fut aussi question que le club retourne à l'ancien local, sans qu'il y ait cependant rien de décidé à ce sujet.

Notre collaborateur sportif, M. Armand Lebrun, nous prie de l'excuser auprès de ses lecteurs. Retenu à la chambre par la maladie, depuis quelques semaines, il n'avait pu nous faire parvenir ses rapports. Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue aujourd'hui dans nos colonnes et nous sommes assurés que tous les intéressés liront avec plaisir, ses notes sportives hebdomadaires. N. D. L. R.

LE BOWLING

La semaine dernière a eu lieu la réouverture de la Ligue Commerciale (Chômeurs) aux petites quilles.

L'équipe H. Barrette a remporté 2 parties sur 3 sur le J.-T. Clement, agent d'assurances. Le club The mens (Pepsi-Cola) a remporté 2 parties sur 3 sur le Bouchard-Lachaine, voyageurs.

LE TENNIS

Le champion du tournoi de tennis qui a eu lieu entre les membres du club Regent est M. René Lavigne. Cette victoire lui donne droit à la coupe offerte par Murray & Co. Inc.

Un bal a été organisé par le restaurant Chez José Inc. à l'occasion de la distribution des coupes au club Regent. Ce bal aura lieu au club de golf, samedi soir, 3 octobre.

Congrès de l'U.C.C.

à Saint-Jérôme

Mercredi prochain, 7 octobre, sera tenu à Saint-Jérôme, le congrès diocésain de l'Union Catholique des cultivateurs de la région de Montréal.

Cette réunion aura lieu sous le haut patronage de S. E. Mgr J.-C. Chaumont, directeur de l'Action Catholique.

Une messe sera chantée à neuf heures et demie et un sermon de circonstance sera prononcé par M. l'abbé Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme. Après la messe aura lieu la séance d'ouverture du congrès, dans le sous-sol de l'église, sous la présidence de M. Albert Laframboise, président diocésain, à laquelle sera soumis le rapport de l'aumônier diocésain. Il y aura également allocation par le président général.

Après le dîner, à 1 h. 30, aura lieu la séance d'étude au cours de laquelle on discutera sur différents sujets d'actualité agricole.

Vers 4 heures, on procédera à l'élection des officiers de l'Union diocésaine et à la nomination des délégués au congrès général. Puis il y aura allocation par le R. P. Deguire, aumônier général.

Tous les cultivateurs, membres ou non de l'U.C.C., sont invités à assister à ce congrès. Les dames sont également invitées.

Retraite au collège

Cette semaine, M. l'abbé Paul-Emile Gauthier, aumônier au pensionnat des SS.-Ange, a prêché la retraite scolaire aux élèves du collège, dans la chapelle du collège même. Cette retraite s'est terminée ce matin.

Semaine de prévention contre

l'incendie

La semaine prochaine, du 4 au 10 octobre, la semaine de prévention contre l'incendie sera observée à Saint-Jérôme. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir lire avec attention l'avis donné à ce sujet par M. Raoul Latour, notre chef de quartier, en cinquième page du journal.

Nouveau bureau de

professionnels

MM. Maurice Demers et Raymond Legault, avocats, ont ouvert, ces jours derniers, un bureau en société au no 306, rue Saint-Georges, dans l'immeuble Fournier, à Saint-Jérôme. M. J.-Marc Vermette, notaire, de Montréal et Saint-Javier, a également ouvert un bureau à cet endroit.

Election à l'échevinage

pour le siège no 2

La nomination pour l'élection d'un échevin au siège no 2 aura lieu le jeudi, 15 octobre prochain et la votation, le 22 octobre.

Les horaires de chemin de fer

D'après le nouvel horaire du C.P.R. nous n'avons qu'un train, le matin, pour Montréal, et il part à 6.30 heures! Autant dire que, comme toute la région du Nord, nous n'avons plus de train pour aller à Montréal, le matin. Qui va partir d'ici à 6.30 hres pour arriver à Montréal à 7.40 hres, alors que les bureaux et les magasins sont encore fermés?

Il est vrai que nous avons un train à midi qui nous conduit à Montréal vers 2 heures. Mais si l'on veut revenir le jour même — ce qui est généralement le cas — on n'a qu'à peine 4 heures pour vaquer à ses affaires.

D'autre part, le Canadien National continue à nous donner un train qu'à tous les deux jours pour Montréal d'où l'on ne peut revenir que le lendemain!

A vrai dire, aucune ville, proportion gardée, n'a un service de chemins de fer plus déficient que celui de notre.

Les compagnies de chemins de fer qui se plaignent de la concurrence des autobus, semblent faire tout ce qu'elles peuvent pour perdre leur clientèle et la diriger vers l'usage des autobus.

Si c'est par économie qu'elles agissent ainsi, ces économies sont trop tardives et de plus, bien inutiles.

Avant commencé par ne pas prévoir la concurrence des transports par automobiles et autobus, les compagnies de chemins de fer, par leur horaire malcommode, donnent un élan nouveau à cette concurrence qu'elles déplorent.

Bureaux de votation

Les bureaux de votation aux élections municipales de lundi prochain sont fixés aux endroits suivants, pour la mairie et l'échevinage (siège no 4):

Arrondissement no 1, chez M. Joseph Boiteau, 666 rue Labelle. Arrondissement no 2, chez M. J.-B. Vermette, 592, Saint-Georges.

Arrondissement no 3, chez M. Wilfrid Giroux, fils, 505 rue Fournier.

Les Sports

Par ARMAND

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

L. L. Legault, C. R.
Guy Legault, B.A., LL.B.
Sequestre officiel du District de Terrebonne

AVOCATS et PROCUREURS

Téléphone 60 — Boite Postale 93

LACHUTE

Paul Larose L.L.B.

AVOCAT

128 rue Blainville

SAINTE-THERESE

Téléphone 50

Arrondissement no 4, chez M. Edouard Trudel, 412, Saint-Georges.

Arrondissements nos 5 et 6, à l'hôtel de ville.

Arrondissement no 7, chez M. Lucien Beauchamp, 21 rue Labelle.

Arrondissement no 8, chez M. Henri Desjardins, 135, Saint-Georges.

Arrondissement no 9, chez M. Amédée Lalonde, 2 rue Laviolette.

Arrondissement no 10, chez Mlle Elisabeth Labelle, 86, rue Laviolette.

Les bureaux de votation seront ouverts de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

De passage

Madame A.-P. Laplante est à Saint-Hyacinthe pour quelques jours, en visite chez ses sœurs, Mlle Caroline Papineau et Mme S. Chalin, ainsi que chez sa nièce, Mlle Alice Casavant.

M. J.-B. Dubois, directeur des Cours gratuits de solfège qui seront donnés à Saint-Jérôme durant les mois d'automne et d'hiver, était de passage ici, hier.

Prochain mariage

Demain, samedi, 3 octobre, à 7 heures, sera béni le mariage de Mlle Marie-Anne Laroché, fille de M. Martial Laroché, décédé, et de Mme Laroché, avec M. Roland Paquette, fils de M. Procu Paquette, décédé, et de Mme Paquette.

Le décès de Mlle

Rose-Alma Prud'homme

Le 18 septembre dernier, est décédée à Saint-Jérôme, Mlle Rose-Alma Prud'homme, à l'âge de 62 ans, après plusieurs mois de maladie. Elle était enfant de Marie et membre du Tiers-Ordre.

Mlle Prud'homme demeurait à Saint-Jérôme depuis plusieurs années et avait tenu un établissement de commerce sur la rue Labelle, avec son frère, décédé il y a quelques années. Elle ne laisse maintenant dans le deuil que des parents éloignés.

Les funérailles ont eu lieu en l'église Saint-Jérôme, le lundi, 21 septembre dernier, à 9 heures du matin. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Paul Labelle, assisté de MM. les abbés Adrien Robillard et Camille Mayer.

Le deuil était conduit par le cousin de la défunte, le magistrat J.-A. Dubeau, de Joliette, la famille J. Légaré, de Montréal, également parent, le Dr Rosaire Lapointe, MM. J.-N. Teasdale, Félix Légaré et autres.

Décès de M. Pierre Fortier

Dimanche dernier, 27 septembre, est décédé à Saint-Jérôme, M. Pierre Fortier, à l'âge de 69 ans. Le service fut chanté mardi, 29 septembre, à 8½ heures.

La famille éprouvée, nous offrons nos sincères sympathies.

Horaire des malles

Le manque d'espace nous oblige à remettre à la semaine prochaine, la publication de l'horaire des malles pour le service d'hiver qui est en vigueur depuis le 27 septembre.

Pensées

La justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique.

PASCAL.

La grande faute des hommes, c'est de croire que Dieu n'est pas nécessaire à leur bonheur.

Saint AUGUSTIN.

C.-A. LORRAIN & FILS

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick - Pontiac - Chevrolet - Oldsmobile

Bureau existant depuis 34 ans

Tél. No 58 — Saint-Jérôme

Assurances Générales

Bureau responsable. Expérience et service connus depuis au-delà de 25 ans

J.-T. CLEMENT

Gérant de district

330, Saint-Georges Tél. 171 Saint-Jérôme

Représentant les principales compagnies faisant affaires au Canada

Protégez les vôtres par une Bonne Assurance sur la Vie

Rodrigue Bélanger

Assurances Générales

FEU, VIE, ACCIDENTS ET MALADIE

AUTOMOBILES, PLATE GLASS

Représentant

"CONFEDERATION LIFE ASS."

169, S.-Georges — Tél. 60-J — Saint-Jérôme

AVOCAT

DEMERS & RAYMOND

AVOCATS

Me Maurice Demers

Me Raymond Raymond

Tél. 310

306, Saint-Georges, S.-JEROME

Bureau à SAINTE-AGATHE

7 rue Albert — Tél. 185

GASTON GIBEAULT

AVOCAT